

# CONCESSION PUBLIQUE d'ÉLECTRICITÉ & de GAZ



**Siem**

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

## Rapport Annuel d'Activités 2016

au titre de l'année 2015



web

# Sommaire

## Une année au SIEM

- Panorama 2015
- Le réseau électrique marnais
- L'organisation syndicale
- Les agents du Syndicat

## Compétence Électricité

- Les recettes
- Les dépenses
- Les travaux sur le réseau
- Le patrimoine de la Concession
- Les abonnés de la Concession
- La qualité de l'énergie distribuée
- La continuité de fourniture
- La valeur financière de la Concession
- La Concession

## Compétence Gaz

- La compétence
- La Concession

## Compétence Éclairage Public

- La compétence
- Les travaux

## Compétence Aménagement Numérique

- La compétence
- Le rendez-vous 2015

## Services aux adhérents

- Les réponses aux DT-DICT
- Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
- Les groupements d'achats
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

## Le réseau électrique marnais durant la Grande Guerre - Partie 2



Le Château du Marché  
siège du SIEM depuis 2012

Le **Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne** a été créé en 1948 de la volonté de communes de se regrouper au sein d'une structure forte pour défendre leurs intérêts face au concessionnaire d'envergure nationale. Le SIEM est un syndicat départemental regroupant ainsi l'intégralité des communes marnaises. Il a pour compétence principale l'**organisation de la distribution publique d'Électricité** sur son territoire. S'ajouteront au fil du temps, d'autres compétences telles que l'**organisation de la distribution publique de Gaz**, l'**Éclairage Public**, l'**Aménagement Numérique** du territoire ou encore l'installation de **bornes de charges pour véhicules électriques**. Le SIEM proposent également **plusieurs services à destination de ses adhérents** comme les réponses aux DT/DICT sur le réseau d'éclairage public, les groupements d'achats, le contrôle de la Taxe sur l'Électricité pour les communes, la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour les travaux de rénovation énergétique...

## CHIFFRES 2015

- 1 607 courriers envoyés
- 16 réunions de CLÉ (Commission Locale d'Énergies)
- 4 newsletters et 216 abonnés
- 2 rapports de contrôle
- 1 rapport d'activités

# Edito du Président

SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015

Comme chaque année, le moment est venu de tirer le bilan de l'année écoulée. C'est toujours avec un engouement certain que le SIEM présente à l'ensemble de ses adhérents les investissements réalisés, les moyens et les résultats de ses actions sur l'intégralité de ses compétences.

En 2015, près de 14 millions d'euros ont été investis sur le réseau de distribution électrique marnais. En tant que Président du SIEM, j'aime à rappeler que votre syndicat fait travailler 6 entreprises de réseaux sur le département soit environ 250 personnes tout au long de l'année et contribue ainsi au soutien de l'activité économique du département.

Nous sommes assez fiers de la bonne marche de la compétence Eclairage Public qui a vu son nombre d'adhérents fortement augmenter. Le parc « maintenance » du SIEM compte 14 420 points lumineux contre 5 558 en 2014.

L'Aménagement Numérique du Territoire suit son cours. Grandes étapes de ce projet, le dossier de financement a été déposé auprès des services de l'Etat en début d'année 2015 et les élus du SIEM et du Conseil Départemental ont été auditionnés en novembre par le Comité de Concertation « France Très Haut Débit ».

En proposant de plus en plus de services axés sur ses domaines de compétences, le SIEM peut devenir le point d'appui essentiel des Collectivités afin de simplifier des démarches de plus en plus nombreuses et complexes mais aussi de réaliser des économies d'échelle. Nous pouvons prendre l'exemple des deux Groupements de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité composés de plus de 200 membres ou encore les réponses aux DT-DICT sur le réseau d'éclairage sur près de 190 communes.

Je vous laisse découvrir les pages de ce Bilan d'Activités 2016 sur l'année 2015 et vous souhaite une agréable lecture.



**Pascal DESAUTELS**

# Une année au SIEM

|   |   |   |   |  |  |
|---|---|---|---|--|--|
| <p><b>1<sup>er</sup> janvier</b></p> <p>Début de fourniture en gaz des sites des membres du Groupement d'achats de GAZ</p>  |   | <p><b>9 février</b></p> <p>Assemblée Générale du SIEM - Vote des Budgets</p>  | <p><b>17 février</b></p> <p>Rencontre entre les membres du Groupement GAZ et le fournisseur ENGIE</p>   |   |  |
| <p><b>AVRIL</b></p> <p>CLÉ (Commissions Locales d'Énergies) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan 2014,</li> <li>- Groupement d'achats,</li> <li>- Aménagement Numérique.</li> </ul> |   | <p><b>7 mai</b></p> <p>Rencontre Entente Grand Est au SDEA (Syndicat de l'Aube) : sujets abordés : groupements, bornes de charges...</p>      |   |  | <p><b>8 juillet</b></p> <p>Rencontre entre les équipes locales et nationales d'ENEDIS et le SIEM pour un nouveau système de Redevance</p>            |
|   | <p><b>28-29 août</b></p> <p>Carrefour des Elus à la Foire de Châlons-en-Champagne</p>   |   | <p><b>30 septembre</b></p> <p>Attribution du Marché électricité pour la fourniture des sites des membres du Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ</p>                                       |   |  |
|   | <p><b>22 octobre</b></p> <p>Attribution du marché pour l'Aménagement Numérique du Nord Rémois</p>   | <p><b>30 octobre</b></p> <p>Création de la Commission Consultative Paritaire visant à coordonner les actions dans le domaine de l'Énergie</p> | <p><b>30 octobre</b></p> <p>Rencontre entre les membres du Groupement ÉLECTRICITÉ et les fournisseurs : ENGIE et Direct Énergie</p>   |  | <p><b>4 novembre</b></p> <p>Grand Oral du SIEM pour le projet de l'Aménagement Numérique de la Marne devant le Comité « France Très Haut Débit »</p> |
|   | <p><b>24 novembre</b></p> <p>Rencontre entre le SIEM et les Communautés de Communes pour le projet de participations financières 2016 à la compétence Aménagement Numérique</p> |    | <p><b>30 novembre</b></p> <p>Rencontre entre le Préfet, le SIEM et ENEDIS dans le cadre de la loi NOMÉ et du Programme Commun Départemental pour la Modernisation des Réseaux (PCDMR)</p> | <p><b>1<sup>er</sup> décembre</b></p> <p>Début de fourniture en électricité des sites des membres du Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ</p> |  |

# Une année au SIEM

## Le réseau électrique marnais

Le SIEM est le propriétaire du réseau Basse et Haute Tension marnais. Son patrimoine commence à la sortie des postes source qui transforment l'électricité transportée par les lignes Très Haute Tension en un courant de 20 000 volts. La propriété du SIEM se termine aux compteurs des abonnés.



Le SIEM, autorité concédante, a délégué sa mission de distribution publique d'électricité à ENEDIS (anciennement ERDF). Il utilise le patrimoine du SIEM pour acheminer l'électricité jusqu'aux abonnés. Ce dernier, appelé concessionnaire, se doit de distribuer une énergie de qualité aux abonnés, d'entretenir le réseau électrique et de rendre compte de son activité au SIEM.

Le SIEM et ENEDIS se partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique conformément au Cahier des Charges de Concession (CCC) signé en 1993. Sauf exception, le SIEM intervient en zone rurale et ENEDIS en zone urbaine.

Seul ENEDIS est habilité à intervenir sur le réseau électrique : mises en services, branchements...

- Les fournisseurs d'électricité comme Alterna, Direct Energie, EDF ou ENGIE, facturent aux clients :
  - l'électricité acheminée ;
  - les interventions techniques demandées (mises en service, changements de puissance, résiliations...) et réalisées par ENEDIS.
  - leurs coûts de gestion.

sommes reversées à ENEDIS

Les fournisseurs font le lien entre les abonnés et ENEDIS. Sauf dans certains cas, le client ne traitera jamais directement avec ENEDIS.

C'est ENEDIS qui effectue les relevés des compteurs des abonnés. Ces données sont transmises au fournisseur pour que les consommations soient ensuite facturées aux clients.

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Depuis décembre 2015, ENEDIS a commencé le déploiement du compteur dit intelligent « **LINKY** » sur le territoire de la concession marnaise qui remplacera, à terme, tous les compteurs actuels des abonnés.

• **En 2015, ENEDIS a posé 384 compteurs LINKY**

**LINKY** est la nouvelle génération de compteur électrique. Dit « communicant » il pourra émettre mais également recevoir des informations.

Certaines opérations seront réalisées à distance sans l'intervention des techniciens ENEDIS.

Grâce à ce compteur, les abonnés seront désormais facturés sur leur consommation réelle et les relevés se feront automatiquement lors de la transmission des données du compteur. Des économies sur la facture énergétique devraient ainsi être réalisées.

Pour en savoir plus : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015

# Une année au SIEM

## L'organisation Syndicale

Renouvelé en 2014, le Comité Syndical est composé de 49 membres élus par les 686 délégués communaux ou communautaires marnais. Afin que l'intégralité du département soit représentée, les 16 membres du Bureau représentent chacun une Commission Locale d'Énergies (CLÉ).

**Président du SIEM**  
**Pascal DESAUTELS**  
CLÉ de VERTUS

**Bureau Syndical**  
(16 membres dont le Président et les 3 vices-Présidents)

**Comité Syndical**  
(49 membres dont 16 membres du Bureau)

3 vices-Présidents  
**Christophe CORBEAUX**  
CLÉ de REIMS  
**Rachel PAILLARD**  
CLÉ d'EPERNAY  
**François MOURRA**  
CLÉ de FISMES

### CHIFFRES 2015

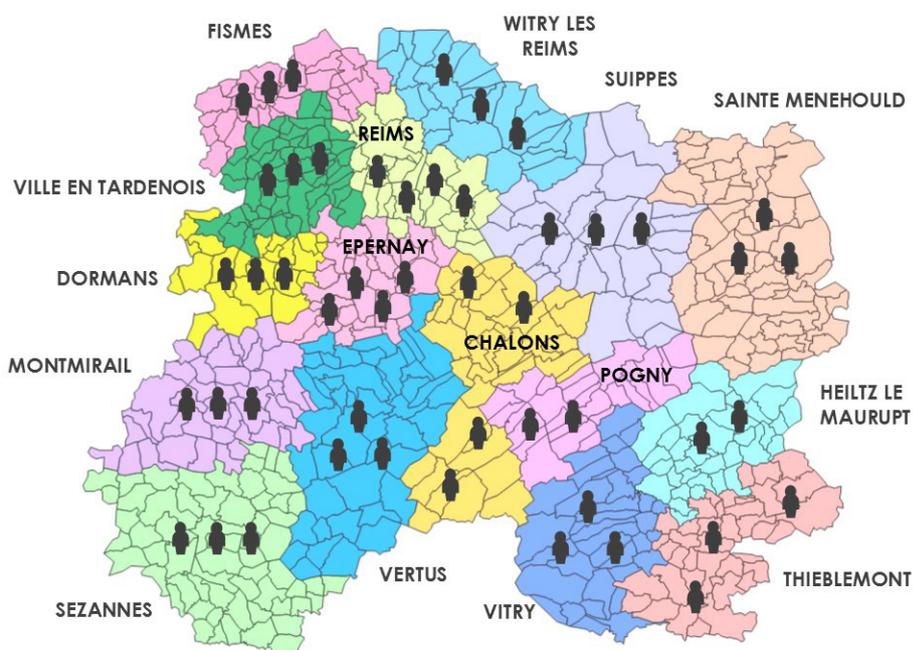
- 4 réunions de Bureau
- 4 réunions de Comité
- 200 délibérations

## Zoom sur les Commissions Locales d'Énergies (CLÉ)

Chaque année, le SIEM organise au moins une réunion dans chacune des Commissions Locales d'Énergies (CLÉ). A l'occasion de ces réunions, le Syndicat rend compte à ses élus des actions de l'année passée, des projets futurs et des sujets d'actualité énergétique. Ces rencontres sont essentielles et valorisent les échanges entre le SIEM et ses adhérents.

Le territoire départemental, zone d'action du Syndicat, est divisé en 16 CLÉ. Chacune d'elles est composée d'une ou plusieurs intercommunalités. C'est lors de ces réunions que les membres du Comité sont élus en fonction de la population de la CLÉ.

2, 3 ou 4 délégués représentent leur secteur géographique mais surtout leur territoire au sein du Comité Syndical.



En raison des différentes dispositions législatives, le SIEM reverra ses statuts dans la seconde partie de l'année 2016. Le nombre de CLÉ et leurs limites géographiques seront modifiés. De nouvelles élections seront organisées.

# Une année au SIEM

## Les agents du Syndicat

**Jean-Yves LACAUGIRAUD**  
Directeur du SIEM  
Agent assermenté au Contrôle de Concession

### Pôle Etudes & Travaux

Techniciens :  
Sylvain HAGRY  
Sylvain KOKEKEL  
Florence SEVESTRE

Assistantes :  
Chantal FERRE  
Véronique FISCHER  
Sylvie MAS



### Pôle Comptabilité & Ressources Humaines

Responsable : Sophie FERNEZ  
Arrivée en 2016

Lydie SERVAIS  
Aurélie SOUCAT  
Karine TOURNEUR

### Pôle Éclairage Public & Travaux

Technicien :  
Julien BATALLA  
Guillaume ROBIN

Secrétaire :  
Céline LECARPENTIER

### Accueil & Secrétariat de Direction

Cécile REDOIS  
Arrivée en 2016

### Contrôle de Concession

Marie-Ange DERVIN

### Pôle Communication, CCSPL & Groupements d'achats

Emeline LEGER

### Pôle Aménagement Numérique

Cécile KAZZIHA

L'équipe du SIEM est composée de 18 personnes dont (chiffres 2016) :

13 femmes ♀ 5 hommes ♂

En 2015, la moyenne d'âge des agents est de 41 ans.

+ 7 agents ont + de 41 ans

- 10 agents ont - de 41 ans

### Arrivée des agents au SIEM



Fin 2015, Madame Marie CARON, Responsable du Pôle Comptabilité et Ressources Humaines, est partie rejoindre les équipes de Montpellier Métropole (Hérault). Madame Sophie FERNEZ la remplace depuis le début de l'année 2016.

SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015

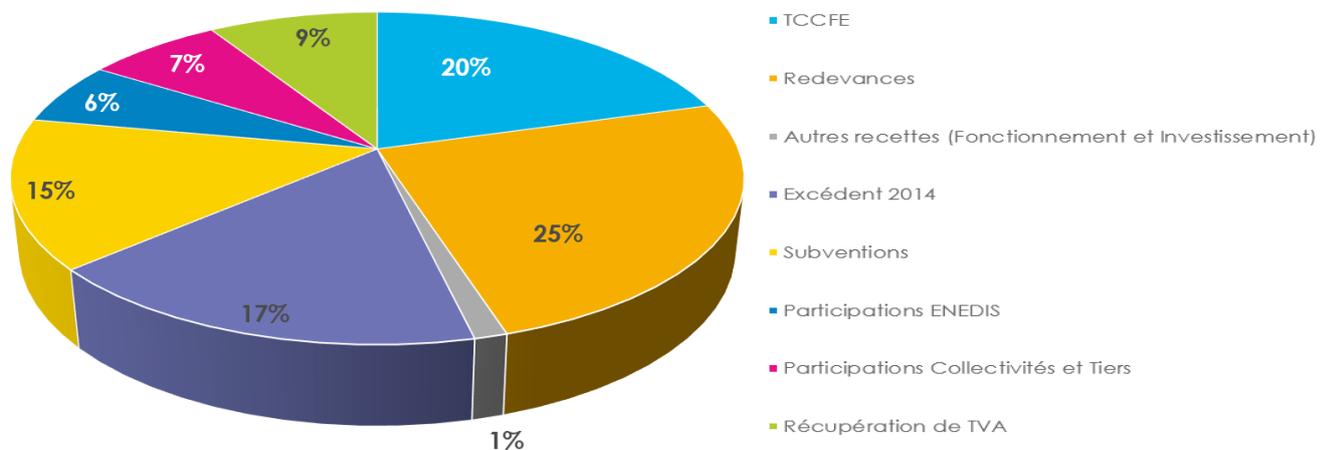
# Compétence

## Les Recettes

Les recettes du syndicat proviennent principalement des redevances versées par les concessionnaires : **ENEDIS pour la concession « ÉLECTRICITÉ »** et **GRDF pour la concession « GAZ »** en contrepartie de l'utilisation des réseaux de distribution publique dont le SIEM est propriétaire. Autre ressource essentielle du SIEM, la Taxe sur l'électricité perçue par le syndicat à la place des communes rurales. **Toutes les recettes du syndicat sont prioritairement réinvesties dans le financement des travaux sur le réseau électrique afin d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux abonnés marnais.**

| FONCTIONNEMENT                            |                        | INVESTISSEMENT   |                       |
|---|------------------------|--|-----------------------|
| Taxe sur l'électricité                    | 3 985 642,72 €         | Subventions<br>(Conseil Départemental et FACE*1)       | 2 833 198,00 €        |
| Redevances                                | 4 816 892,15 €         | Participations ENEDIS<br>(Article 8 du CCC*2 et PCT*3) | 1 187 790,96 €        |
| ENEDIS - Redevance de fonctionnement (R1) | 685 998,63 €           | Participations des Collectivités<br>et des Tiers       | 1 379 850,82 €        |
| ENEDIS - Redevance d'investissement (R2)  | 4 116 790,52 €         |  |                       |
| GRDF - Redevance de fonctionnement (R1)   | 14 103,00 €            | Récupération de TVA                                    | 1 720 793,45 €        |
| Autres recettes                           | 85 200,03 €            | Autres recettes  | 156 135,53 €          |
| Excédent de fonctionnement 2014           | 3 321 333,20 €         | TOTAL  | 7 277 768,76 €        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>12 209 068,10 €</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>7 277 768,76 €</b> |
| <b>Total des Recettes 2015</b>            |                        | <b>19 486 836,86 €</b>                                 |                       |

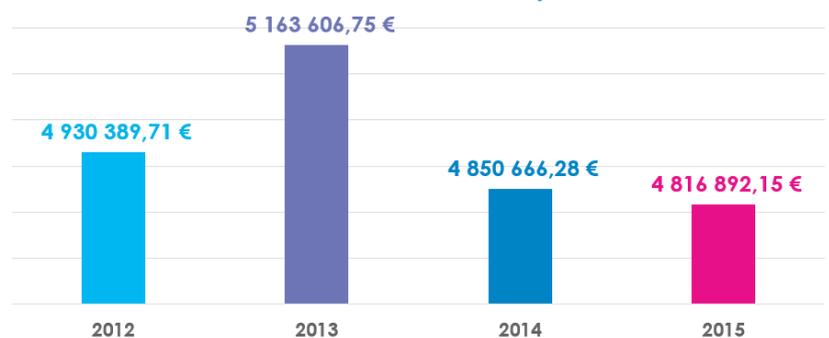
### Part des Recettes du SIEM



Les redevances sont composées de :

- la redevance R1 de fonctionnement versée par ENEDIS ;
- la redevance R2 d'investissement versée par ENEDIS en fonction des travaux réalisés par le SIEM sur le réseau électrique (plus le SIEM investit, plus la redevance R2 est élevée) ;
- la redevance R1 de fonctionnement versée par GRDF pour les communes ayant transféré leur compétence gaz au SIEM.

### Montant des redevances depuis 2012



\*1 FACE : compte d'affectation spécial pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification Rurale. (voir Bilan d'Activités 2014 sur l'année 2013).

\*2 CCC : Cahier des Charges de Concession (voir Bilan d'activités 2013 sur l'année 2012).

\*3 PCT : Part Couvert par le Tarif (aide d'ENEDIS sur les extensions de réseau).

# Électricité

## Zoom sur la mutualisation de la Taxe sur l'Électricité

Le SIEM perçoit, à la place des communes rurales (inférieures à 2 000 habitants), la **Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité (TCCFE)** que chaque usager s'acquitte au travers de sa facture d'électricité et qui est basée sur la consommation électrique du foyer.

Au 1er janvier 2015, le taux fixé par le Comité Syndical s'élève à 6,15. Ce qui représente un montant de 4,61 € pour 1 000 kwh consommés chez un particulier (compteur d'une puissance inférieure ou égale à 36 kva) soit environ 30 € par an et par foyer.

Depuis 2001, la législation identifie les syndicats d'énergies comme percepteur de la TCCFE.

Dès lors, le SIEM affecte les recettes de cette taxe pour la réalisation des travaux sur le réseau électrique marnais.

Voici 3 exemples réels de communes où le SIEM est intervenu ces dernières années dans l'hypothèse où elles réaliseraient un projet d'effacement du réseau électrique dans leur commune avec le produit de la taxe sur l'électricité.

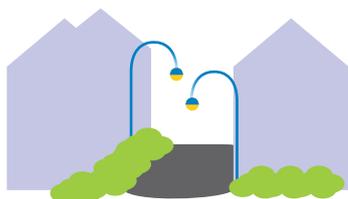
### Commune de 95 habitants



Montant de la taxe en 2015 :  
2 393 €  
Montant des travaux d'effacement :  
289 000 €  
Amortissement des travaux :  
120 ans



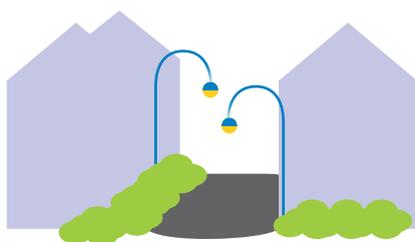
Si la commune avait recours à l'emprunt : Durée : 15 ans Taux : 1%  
Annuité : 20 844 €  
Somme empruntée : 312 660 €



### Commune de 545 habitants

Montant de la taxe en 2015 :  
14 000 €  
Montant des travaux d'effacement :  
559 000 €  
Amortissement des travaux :  
40 ans

Si la commune avait recours à l'emprunt : Durée : 15 ans Taux : 1%  
Annuité : 40 317 €  
Somme empruntée : 604 757 €



### Commune de 1 806 habitants

Montant de la taxe en 2015 :  
37 965 €  
Montant des travaux d'effacement :  
466 000 €  
Amortissement des travaux :  
13 ans



Si la commune avait recours à l'emprunt : Durée : 10 ans Taux : 1%  
Annuité : 49 201 €  
Somme empruntée : 492 010 €

**En mutualisant la Taxe sur l'électricité et en utilisant les différentes recettes et aides perçues, le SIEM peut réaliser entre 70 et 90 effacements de réseau par an.**

SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015

# Compétence

## Les Dépenses

Tous les ans, le SIEM investit près de 80 % de ses recettes sur son réseau de distribution. Depuis 1993, la politique syndicale s'est portée sur la mise en souterrain des réseaux BT et HTA afin de les sécuriser face aux aléas climatiques, de les moderniser et surtout d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée jusqu'aux consommateurs. L'investissement du SIEM sur son réseau s'élève à 13 917 865, 73 € en 2015 soit 86 % des dépenses.

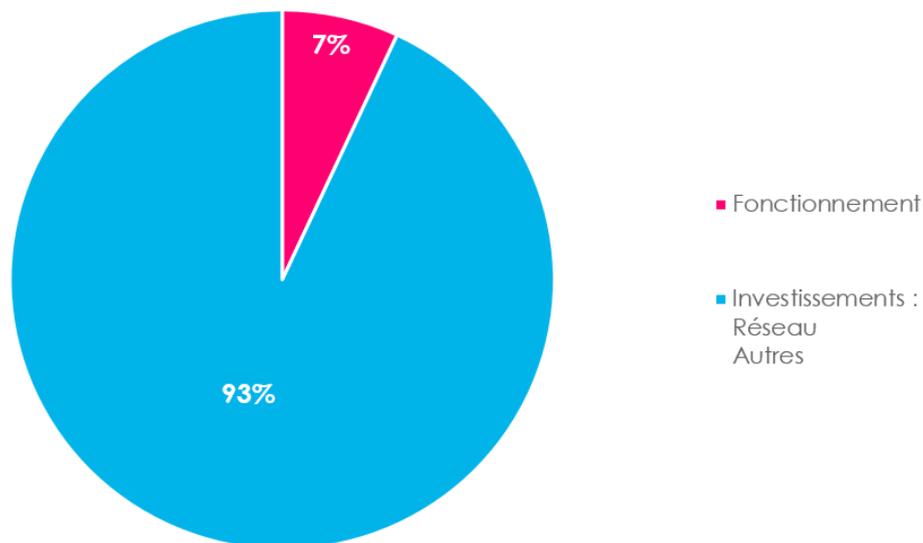
Avec 7 % du montant total des dépenses, le SIEM est l'un des syndicats de France ayant les plus faibles charges de fonctionnement (hors subventions vers les budgets annexes).

| FONCTIONNEMENT                      |                       | INVESTISSEMENT  |                        |
|-------------------------------------|-----------------------|---|------------------------|
| Charges générales                   | 263 942,84 €          | Travaux sur le réseau                                   | 13 917 865, 73 €       |
| Charges de personnel                | 732 888,40 €          | Autres investissements (toiture, logiciels, marchés...) | 372 277,25 €           |
| Autres charges                      | 68 121,22 €           |   |                        |
| Subvention vers les budgets annexes | 792 223,29 €          |   |                        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>1 857 175,75 €</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>14 290 142,98 €</b> |

Total des Dépenses 2015

16 147 318,73 €

Part des dépenses



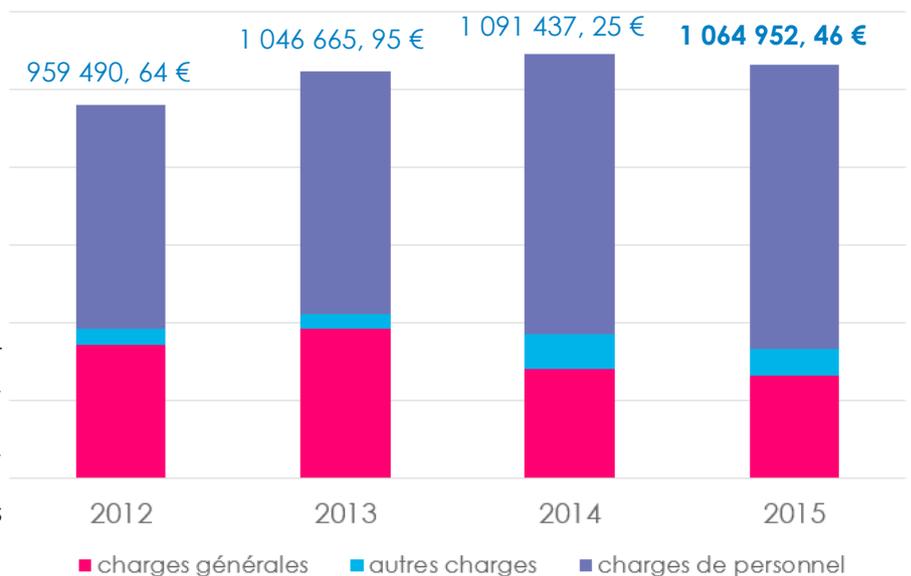
### Evolution des charges de fonctionnement de 2012 à 2015

Depuis 3 ans, le SIEM fait l'effort de réduire ses charges générales.

En 2015, elles ont baissé de 31 % par rapport à 2013.

Les charges générales comprennent :

- les charges de fonctionnement du bâtiment : électricité, eau, chauffage, télécommunications...
- les petites fournitures : papeterie, cartouches...
- les déplacements : carburant, frais d'autoroute...



# Électricité

## Zoom sur les investissements sur le réseau électrique

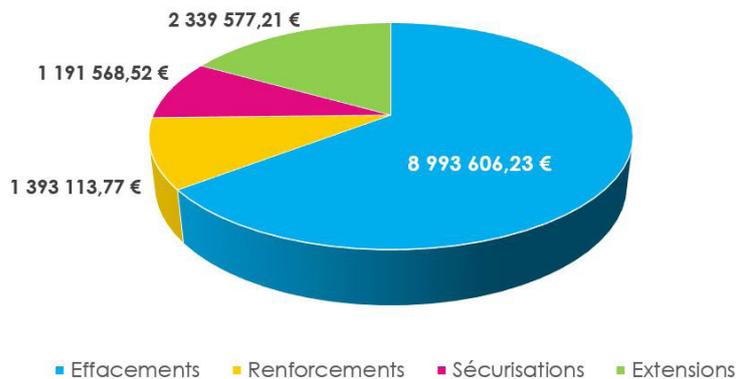
En 2015, **284 opérations** de travaux ont été achevées :

- 91 opérations d'effacement
- 17 opérations de renforcement
- 9 opérations de sécurisation
- 167 opérations d'extension

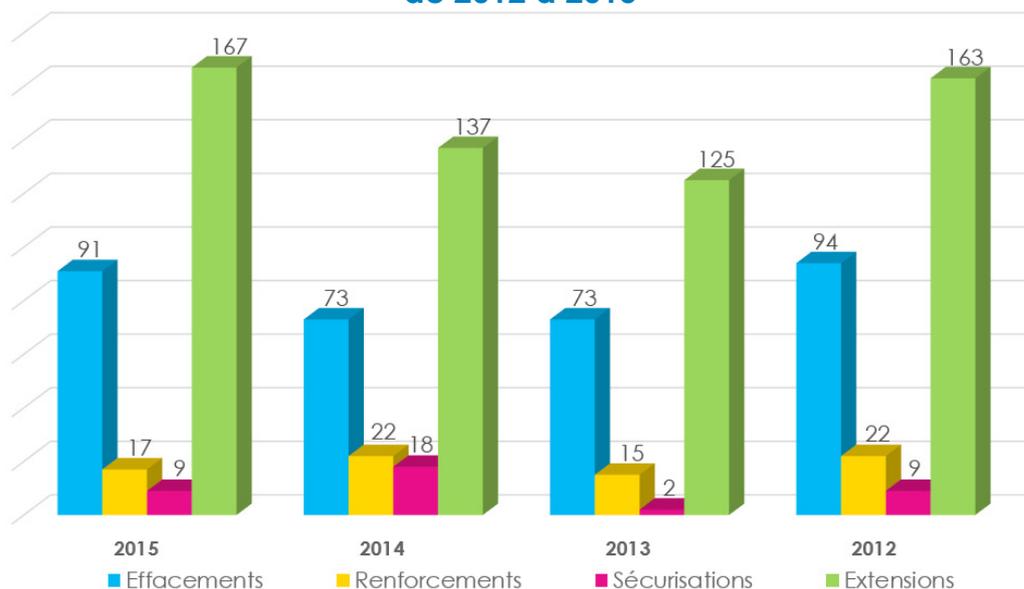
soit 34 opérations de plus par rapport à 2014.

Coût moyen d'une opération en 2015 :  
**48 834,62 €**

### Dépenses par type de travaux en 2015



### Répartition du nombre d'opérations par types de travaux de 2012 à 2015



En 2015, le SIEM a travaillé dans 199 communes de la Marne.



Au travers de sa mission d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE), **le SIEM traite en priorité les renforcements du réseau** afin d'améliorer la qualité de l'électricité acheminée aux clients dits « mal alimentés ». Très peu nombreux dans le département, le syndicat ne réalise que 15 à 20 renforcements environ par an.

Le SIEM budgétise 2 à 3 millions d'euros afin de répondre aux demandes d'extensions de réseau. Bien de première nécessité, le syndicat se doit d'apporter l'électricité à celui qui la demande.

Enfin, la Commission Travaux programme les opérations d'effacements et de sécurisations (effacements subventionnés par le CAS FACE\*) demandées par les Collectivités.

Implantation d'un support d'arrêt pour le remplacement d'un poteau avec poste H61. Utilisation d'une grue pour le passage entre les lignes électriques.

\* CAS FACE : Compte d'Affectation Spécial pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification Rurale.

# Compétence

## Les Travaux sur le réseau marnais

### Les Effacements



Effacement en milieu rural

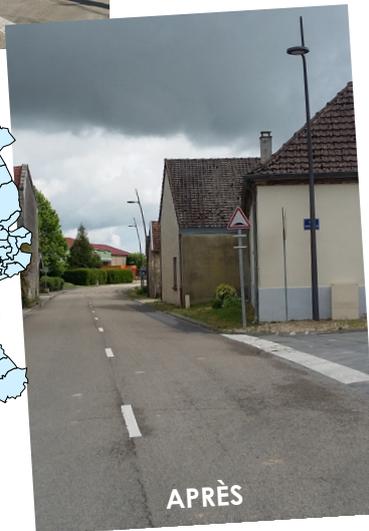
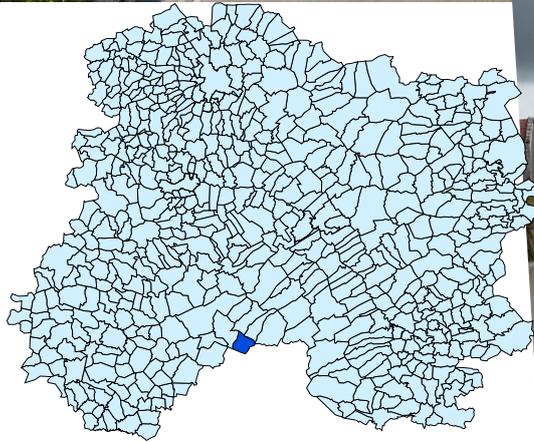
**MONTEPREUX**

« Centre du Village »

Linéaire déposé : 1 048 m (BT et HTA)

Linéaire posé : 1 006 m (BT et HTA)

164 396,49 € HT



Effacement en milieu urbain

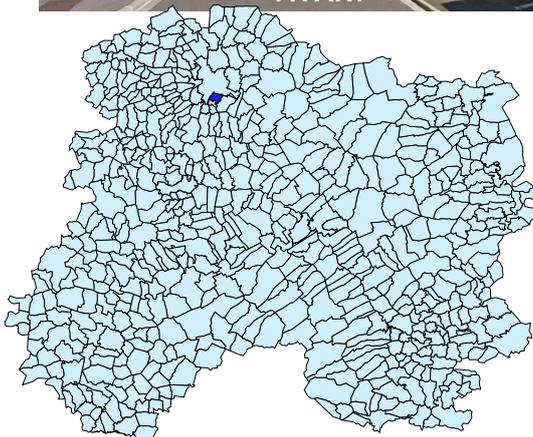
**CORMONTREUIL**

« Rue Honoré de Balzac »

Linéaire déposé : 71 m (BT)

Linéaire posé : 314 m (BT)

122 884,79 € HT



# Électricité

SIEM

## Les suppressions Fils Nus



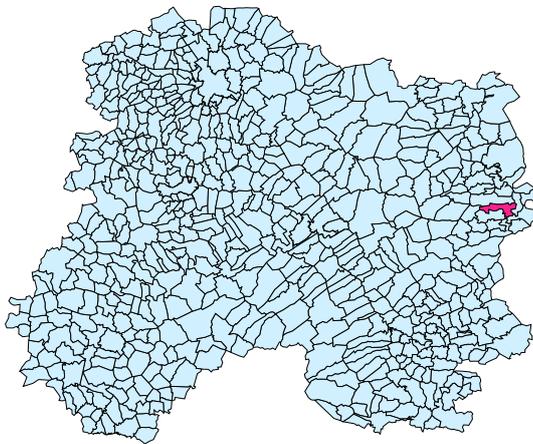
### LE VIEIL DAMPIERRE

« RD 982 »

Linéaire déposé : 1 400 m (BT et HTA)

Linéaire posé : 1 400 m (BT et HTA)

188 765,29 € HT



Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015

## Les Renforcements



### ANGLURE

Poste « Rue de Sézanne »

Linéaire déposé : 291 m (BT)

Linéaire posé : 254 m (BT)

76 269,04 € HT



# Compétence

## Le Patrimoine de la Concession

Données ENEDIS

Taux d'enfouissement du réseau HTA :

**48,6 %**

+ 1,8 points par rapport à 2014

Le Réseau Haute Tension de type A (HTA) :

**6 536 km de réseau** dont :

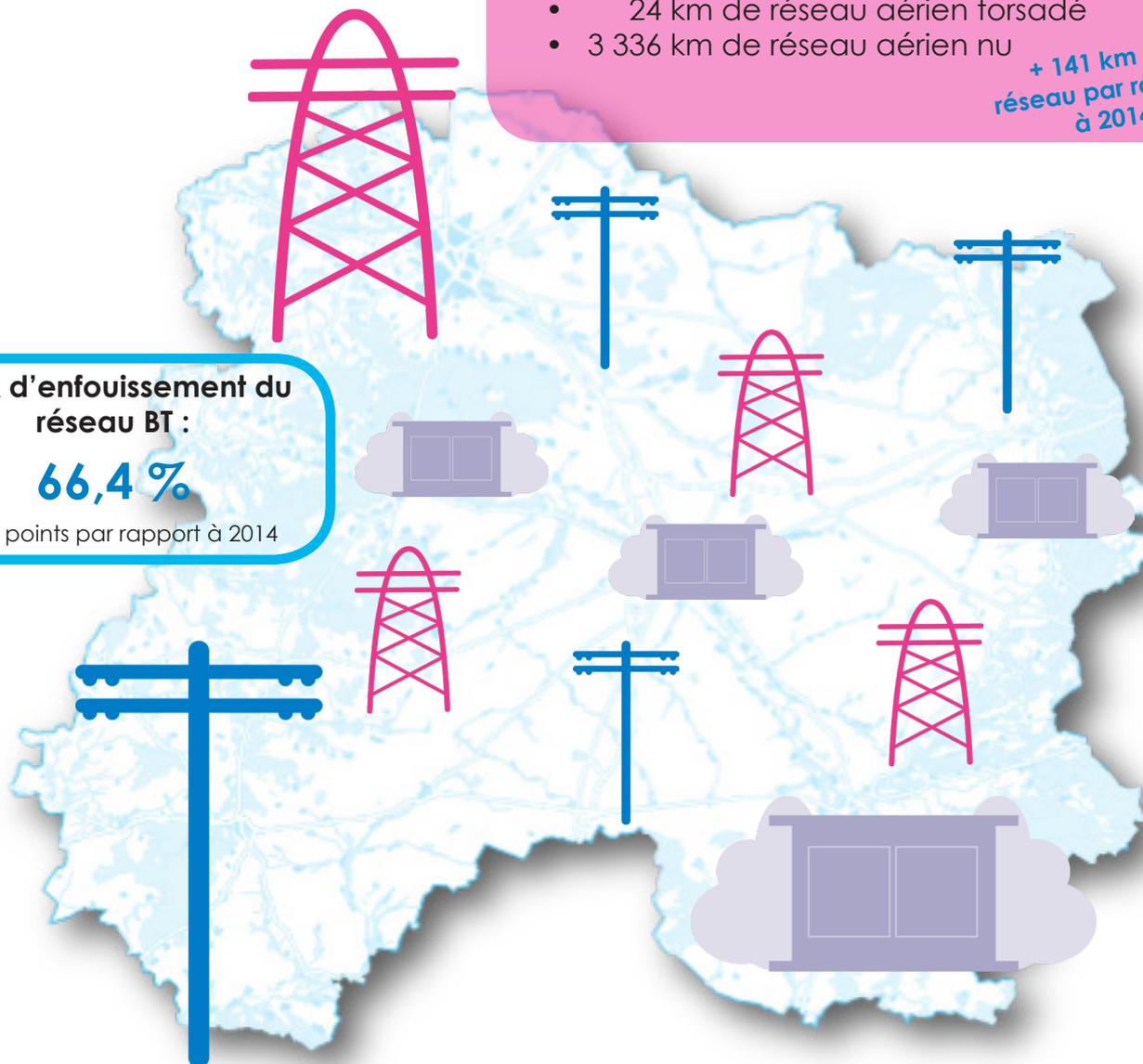
- 3 175 km de réseau souterrain
- 24 km de réseau aérien torsadé
- 3 336 km de réseau aérien nu

+ 141 km de réseau par rapport à 2014

Taux d'enfouissement du réseau BT :

**66,4 %**

+ 0,8 points par rapport à 2014



Le Réseau Basse Tension (BT) :

**4 779 km de réseau** dont :

- 3 172 km de réseau souterrain
- 1 299 km de réseau aérien torsadé
- 307 km de réseau aérien nu

+ 38 km de réseau par rapport à 2014

Les Postes de Transformation HTA/BT :

**5 771 postes de transformation** dont :

- 1 382 postes sur poteau (H61)
- 188 postes cabines hautes
- 666 postes cabines basses
- 3 535 postes préfabriqués

+ 27 postes de transformation par rapport à 2014

Répartis de la façon suivante :

- 2 182 postes en zone urbaine
- 3 589 postes en zone rurale

# Électricité

## Les Abonnés de la Concession

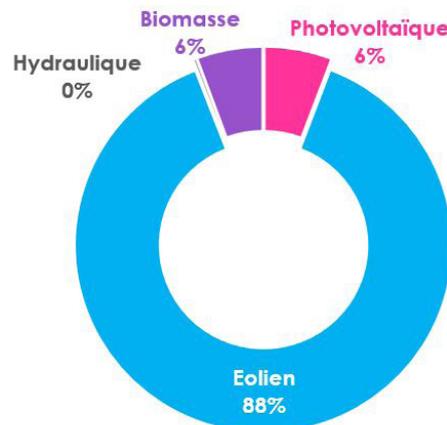
Données ENEDIS

### Les Producteurs ou « clients en injection »

En 2015, l'électricité injectée provient de plusieurs modes de production :

|                | Nombre de producteurs | Puissance installée |
|----------------|-----------------------|---------------------|
| Photovoltaïque | 2 445                 | 41 MW               |
| Eolien         | 68                    | 629 MW              |
| Hydraulique    | 11                    | 2 MW                |
| Biomasse       | 12                    | 40 MW               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 536</b>          | <b>712 MW</b>       |

Part en % des puissance installée en 2015



Avec 125 producteurs supplémentaires par rapport à 2014 (+ 5 %), la puissance installée passe de 578 MW à 712 MW soit une augmentation de **23 %**.

### Les usagers Basse Tension ou « clients en soutirages ».

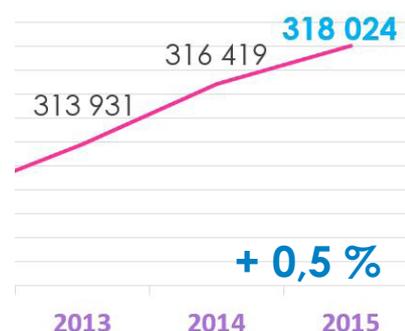
En 2015, la concession marnaise compte **318 024** abonnés ayant un compteur d'une puissance inférieure à 250 KVa.

Nombre de clients BT de 2013 à 2015

Depuis 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Chaque client est libre de choisir son fournisseur d'électricité.

2 types d'offres peuvent être proposées :

- les Tarifs Réglementés de Vente (TRV), régulés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par le fournisseur historique : EDF
- les offres de marché proposées par tous les fournisseurs.



Sur la concession marnaise, les abonnés se répartissent ainsi :

|  | TRV            | Offres de marché | TOTAL          |
|--|----------------|------------------|----------------|
| Puissance inférieure ou égale à 36 KVa | 262 700        | 51 315           | 314 015        |
| Puissance supérieure à 36 KVa          | 1 683          | 2 326            | 4 009          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>264 383</b> | <b>53 641</b>    | <b>318 024</b> |
| <b>Part en %</b>                       | <b>83 %</b>    | <b>17 %</b>      | <b>100 %</b>   |

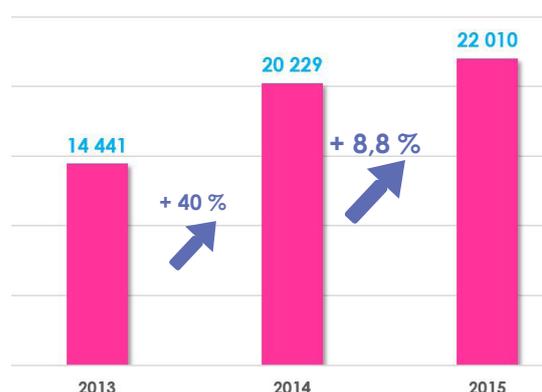
Le nombre d'abonnés ayant souscrit un contrat en offre de marché a augmenté de **32 %** par rapport à 2014.

### Le Tarif de Première Nécessité (TPN)

Le Tarif de Première Nécessité (TPN) est le tarif social de l'électricité. Il est attribué automatiquement depuis 2014 aux bénéficiaires de l'Aide pour une Complémentaire Santé, de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire et aux personnes ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 2 175 € / part. Le TPN permet une réduction d'environ 14 % TTC sur la facture annuelle d'électricité.

En France, en 2015, 2,5 millions de foyers sont bénéficiaires du TPN. Dans la Marne, 22 010 ménages sont attributaires de ce tarif social. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 8,8 % par rapport à 2014.

Évolution du TPN depuis 2013



L'augmentation de 40 % du nombre de bénéficiaires entre 2013 et 2014 est due à l'automatisation de l'attribution du TPN.

SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015

# Compétence

## La qualité de l'énergie distribuée

Données ENEDIS

Dans le cadre de la mission de service public de la distribution d'électricité, ENEDIS doit fournir une énergie de qualité aux clients.

Le **décret qualité** du 24 décembre 2007 fixe ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité distribuée aux abonnés. 2 critères définissent ce niveau de qualité :

- **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 volt) moyennée sur une durée de 10 minutes.
- **la continuité de fourniture** : elle est déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

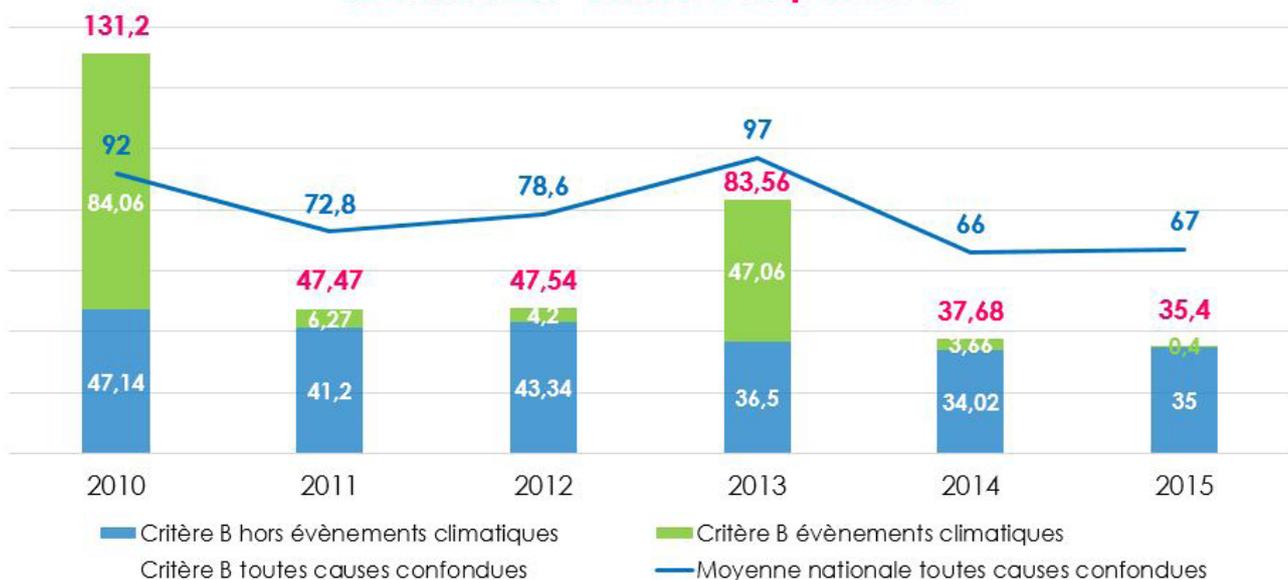
Pour contrôler la qualité de l'énergie et la continuité de la fourniture, on utilise un indicateur :

### le « Critère B »

Il correspond au temps de coupure vu par un abonné. Il prend en compte la durée des coupures intervenues sur le réseau, soit provenant d'incidents ou d'interruptions pour travaux :

- sur le réseau amont : sites de production et réseau de transport HTB (Très Haute Tension) ;
- sur les postes sources (ouvrages séparant le réseau de transport du réseau de distribution) ;
- sur le réseau HTA et BT.

### Evolution du Critère B depuis 2010



Le Critère B recense les coupures techniques intervenant sur le réseau du fait de l'homme ou non, mais également les incidents climatiques qui peuvent être :

- **« normaux »** : ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment durant l'année ;
- **« exceptionnels »** : ces événements font l'objet d'une alerte orange émise par Météo France ou d'un décret « catastrophes naturelles ».

Depuis 2009 (Critère B de 52,39 minutes), le Critère B marnais est en baisse constante à l'exception des années 2010 et 2013 où plusieurs événements climatiques sont venus perturber la distribution de l'électricité jusqu'aux abonnés.

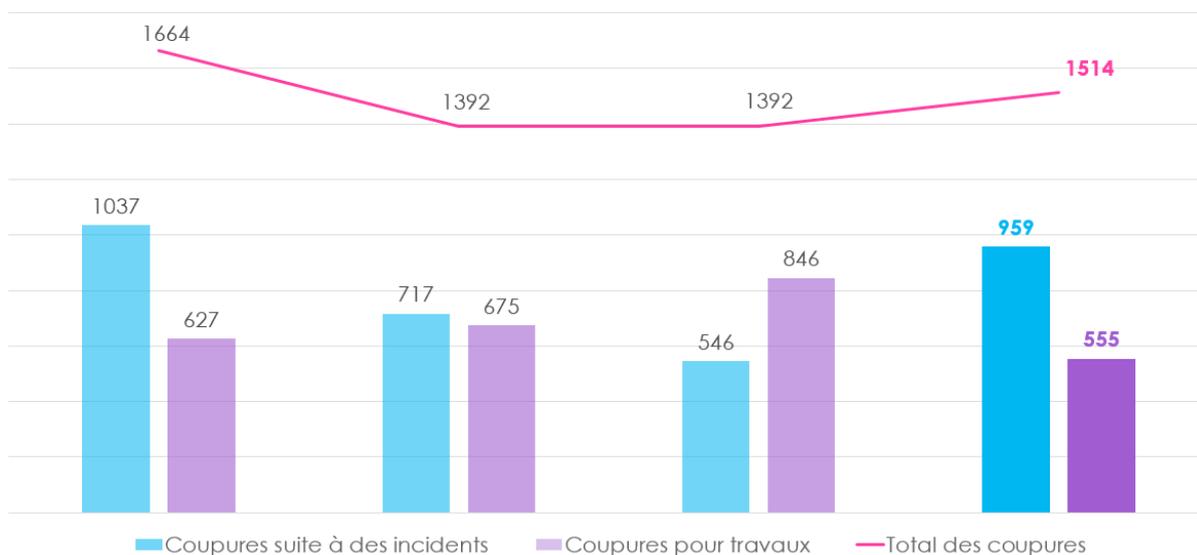
**Par rapport à 2014, ce critère est en baisse de 6,05 %.**

# Électricité

## La continuité de fourniture

Données ENEDIS

### Nombre de coupures sur les réseaux BT et HTA confondus



En 2015, le nombre total des coupures BT et HTA toutes causes confondues sont en **hausse de 8,7 %** par rapport à 2014 et 2013.

*A ce jour, aucun commentaire peut être fait sur cette baisse. Les données seront analysées dans le cadre du contrôle de la mission de service public déléguée à ENEDIS. Ces résultats paraîtront au cours du deuxième semestre 2016.*

### Les clients dits « mal alimentés »

|  | 2013          | 2014          | 2015             |
|--|---------------|---------------|------------------|
| Nombre de Clients BT                     | 313 320       | 315 570       | <b>317 322 *</b> |
| Nombre de Clients BT au-delà des seuils  | 1 876         | 101           | <b>152</b>       |
| Nombre de Clients HTA                    | 1 266         | 1 271         | <b>1 271</b>     |
| Nombre de Clients HTA au-delà des seuils | 7             | 0             | <b>0</b>         |
| <b>% de Clients au-delà des seuils</b>   | <b>0,20 %</b> | <b>0,03 %</b> | <b>0,05 %</b>    |

\* Nombre de clients au 31 décembre 2015. Les données sont ensuite réajustées lorsqu'elles sont transmises au SIEM.

**Malheureusement, aucune analyse ne peut être faite sur le taux de clients dit « mal alimentés » (au-delà des seuils fixés par le décret qualité : soit ayant subi une durée de coupures cumulée supérieure à 6 heures). En effet, comme les autres années, le SIEM ne peut valider l'exactitude de ces chiffres puisqu'ils ne reflètent pas la réalité.**

SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015

# Compétence

## La valeur financière de la Concession

Données ENEDIS

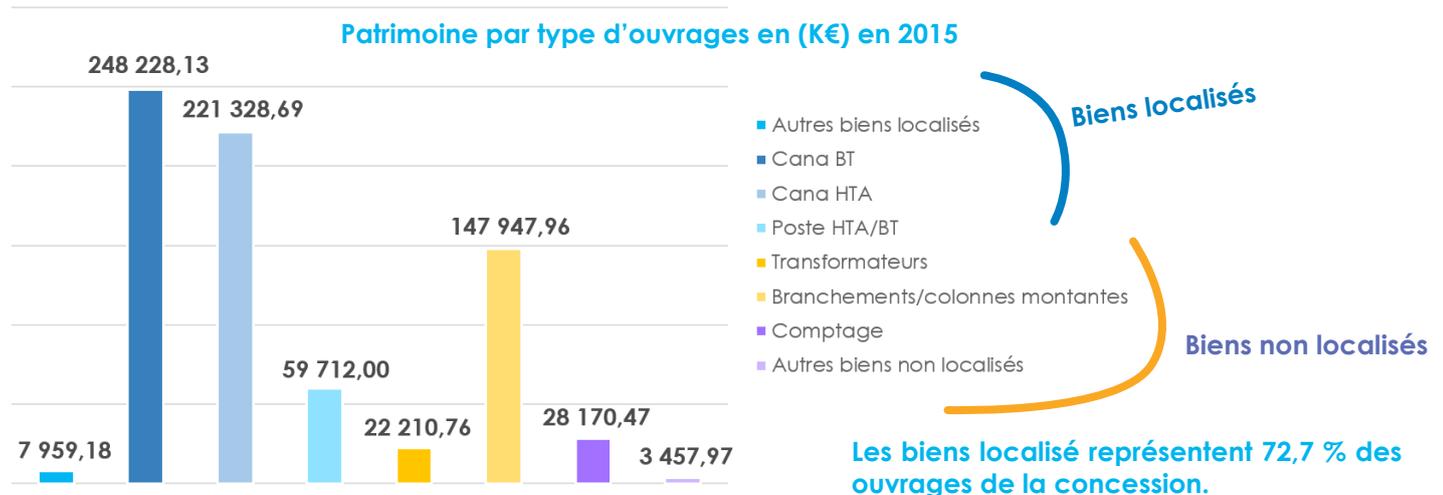
La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

- des réseaux (canalisations BT et HTA) ;
- des postes de transformation ;
- des comptages (compteurs, matériel de comptages, ...) ;
- des branchements ;
- des transformateurs ;
- d'autres ouvrages (cellules, IACM, ...).

**Ce patrimoine appartient au SIEM quel que soit le maître d'ouvrage des travaux : ENEDIS ou le SIEM.**

Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ENEDIS a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (dépose, renouvellement et pose) affectant ces inventaires.

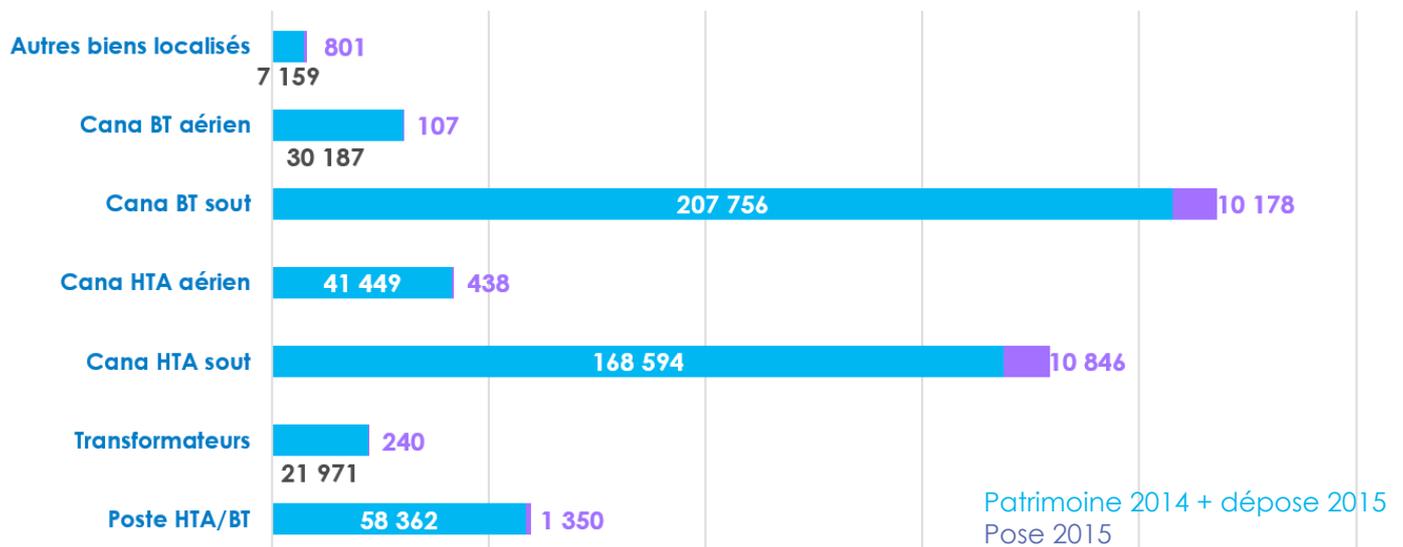
**La valeur financière de la concession s'élève à 739 015,15 K€. Le patrimoine est réparti en ouvrages localisés et non localisés.**



## Évolution de la valeur financière de la concession

| En K€                         | Valeur au 01/01/2015 | Dépose 2015 | Pose 2015 | Valeur au 31/12/2015 |
|-------------------------------|----------------------|-------------|-----------|----------------------|
| <b>ouvrages localisés</b>     | 538 113              | - 2 635     | 23 960    | <b>559 438</b>       |
| <b>ouvrages non localisés</b> | 175 015              | - 5 120     | 9 682     | <b>179 577</b>       |
| <b>Total</b>                  | 713 128              | - 7 755     | 33 642    | <b>739 015</b>       |

## Détail des biens localisés (en K€) en 2015



# Électricité

## La Concession

Données ENEDIS

### Les investissements d'ENEDIS et du SIEM en 2015



L'écart entre les dépenses SIEM sur le réseau électrique marnais (13 918 K€) et l'investissement financier du SIEM enregistré dans les fichiers comptables d'ENEDIS (14 211 K€) a plusieurs explications :

- les **travaux du SIEM** sont comptabilisés annuellement tandis que l'enregistrement **des investissements d'ENEDIS** comporte des régularisations d'années antérieures ;
- les **dépenses du SIEM** correspondent aux coûts réels des travaux alors que, **dans les fichiers d'ENEDIS**, les travaux du SIEM sont valorisés à l'aide d'un barème national ;

### Les évolutions du contrat de concession

#### Avenant n°9 au Cahier des Charges de Concession dit « Protocole ERDF\*-FNCCR »

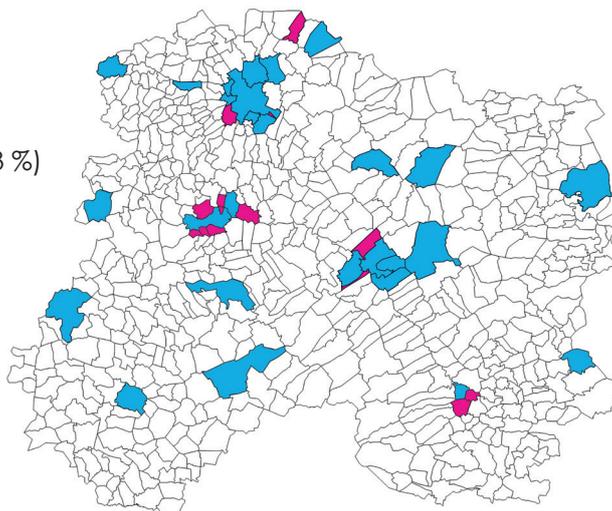
Les données comptables arrêtées au 31 décembre 2015 transmises par le concessionnaire tiennent compte de l'avenant n°9 signé par ENEDIS et le SIEM en 2014 qui prévoyait la localisation progressive des ouvrages non localisés. En 2015, le référencement des transformateurs installés dans les postes de transformation ont été transmis au SIEM. Ces ouvrages représentent 4,05 % des ouvrages localisés.

#### Avenant n°10 du Cahier des Charges de Concession dit « avenant FACE »

Le décret 2014-496 du 16 mai 2014 relatif aux aides à l'électrification rurale redéfinit la ruralité « électrique » pour la faire coïncider à la ruralité « INSEE » où les communes sont rurales si elles ont moins de 2 000 habitants ou si elles n'appartiennent pas à une unité urbaine de plus de 5 000 habitants. Un arrêté préfectoral, établi le 30 septembre 2014, porte à 39 le nombre de communes urbaines au sens de la distribution d'électricité. Toutefois, le SIEM et ENEDIS, d'un commun accord, ont souhaité par cet avenant que les communes de BÉZANNES et de BAZANCOURT, bien que rurales, relèvent du régime urbain pour la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la concession compte 41 communes urbaines au sens de la distribution d'électricité.

- 27 communes urbaines (4,66 %)
- 14 communes rurales à statut urbain (1,93 %)
- 576 communes rurales (94,46 %)



\* ENEDIS depuis 2016.

SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015

# Compétence

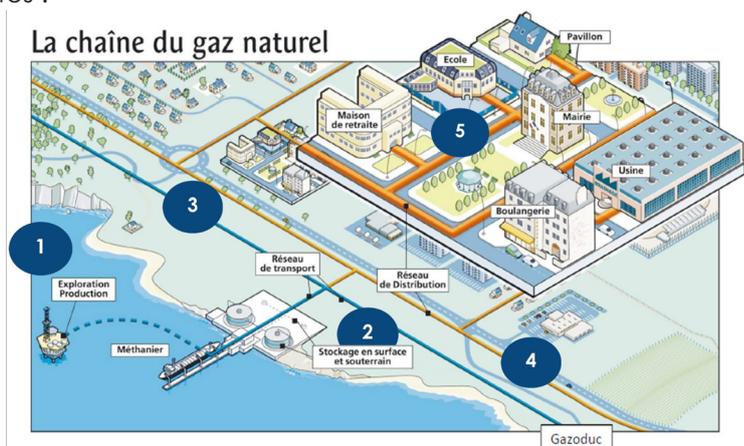
## La compétence

Le secteur du Gaz est fractionné en plusieurs activités :

1. l'exploitation et la production
2. le stockage
3. le transport
4. **la distribution**
5. la fourniture

Comme pour l'électricité, **le SIEM est l'autorité organisatrice de la distribution publique de Gaz (AOD)** sur le territoire des communes lui ayant transféré leur compétence.

**GRDF est le concessionnaire.** 

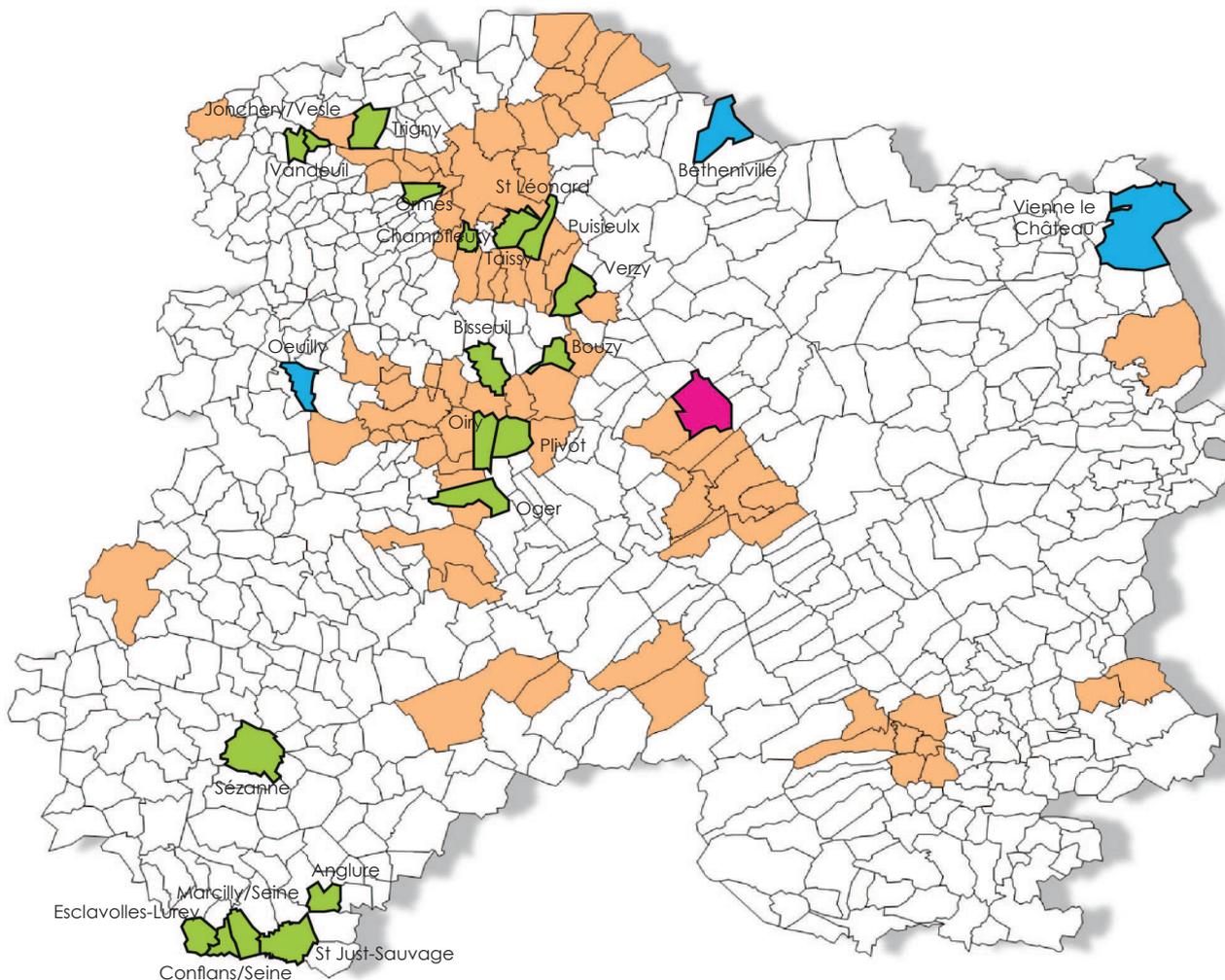


Dans le cadre de ce transfert de compétence, le SIEM accomplit la mission de contrôle du service public de la distribution de Gaz. Il vérifie et analyse les données transmises par GRDF sur le territoire de la concession et édite annuellement un rapport de contrôle.

Parmi les **99 communes desservies en Gaz** en 2015, 23 d'entre elles adhèrent à la compétence : **20 communes desservies en Gaz** et **3 communes non desservies** par le réseau de distribution publique.

En 2015, la Commune de **BISSEUIL** a transféré sa compétence au SIEM et la commune de **LA VEUVE** a été raccordée au réseau de distribution publique de gaz.

## La Carte du réseau de Gaz dans la Marne



Le Décret 2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du Compte Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire (CRAC) transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes, fixe les informations à communiquer afin que celles-ci puissent réaliser le contrôle du bon accomplissement de la mission de service public de distribution du gaz naturel.

Voici ci-dessous, la synthèse des données de la concession transmises par GRDF :

### Les clients de la concession

|                         | T1 : Consommation inférieure à 6 MWh/an | T2 : Consommation entre 6 et 300 MWh/an | T3 : Consommation entre 300 et 500 MWh/an | TOTAL            |
|-------------------------|---|---|---|------------------|
| Nombre de clients       | 501                                     | 4 359                                   | 33  | <b>4 893</b>     |
| Consommation (en MWh)   | 1 014,66                                | 90 401,72                               | 44 051,92                                 | <b>135 468</b>   |
| Recettes d'acheminement | 44 010,49                               | 1 277 468,94                            | 268 889,49                                | <b>1 590 369</b> |

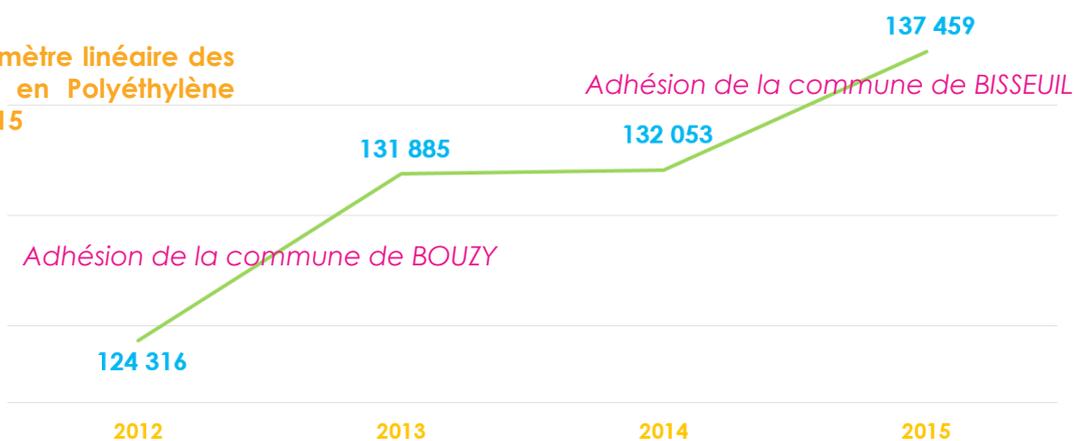
Le nombre de clients a augmenté de **2,8 %** par rapport à 2014 (soit 133 clients supplémentaires). Cette hausse est due notamment à la prise en compte des données de la commune de Bisseuil (79 clients raccordés), adhérente à la compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Les canalisations de distribution par matériaux utilisés

| Matériaux utilisés | Linéaire (m)   |
|--------------------|----------------|
| Polyéthylène       | 137 459        |
| Acier              | 24 830         |
| Autres matériaux   | 587            |
| <b>TOTAL</b>       | <b>162 876</b> |

Les mètres linéaires de réseau en polyéthylène ont augmenté de **5,19 %** par rapport à 2014. L'utilisation du polyéthylène sur le réseau de distribution de gaz s'est généralisée à partir de 1979. Les nombreuses qualités de ce matériau, notamment son faible coût, permet un accroissement rapide du réseau.

### Evolution en mètre linéaire des canalisations en Polyéthylène de 2012 à 2015



### Un espace dédié « Ma Concession Gaz »

Via son site internet [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr), le concessionnaire propose un espace personnalisé dédié pour les autorités concédantes regroupant notamment :

- l'historique de la concession
- les informations patrimoniales et techniques
- les contrats,
- la cartographie du réseau concédé
- les CRAC

# Compétence

## La compétence

### L'exercice budgétaire 2015

La compétence Éclairage Public est proposée aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cette compétence fait l'objet d'un Budget Annexe synthétisé ci-dessous.

| Recettes de Fonctionnement  |              | Dépenses de Fonctionnement              |              |
|---|--------------|---|--------------|
| Cotisations adhérents option 1 et convention DT-DICT                | 364 001,38 € | Maintenance des installations (option1) | 313 773,55 € |
| Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal | 575 600,72 € | Déficit de l'année 2014 reporté         | 11 287,05 €  |

| Recettes d'Investissement                             |                | Dépenses d'Investissement |                |
|---|----------------|---------------------------|----------------|
| Fond de concours des adhérents pour les travaux neufs | 1 211 282,13 € | Travaux réalisés          | 1 689 382,63 € |

**TOTAL des Recettes**

**2 150 884,23 €**

**TOTAL des Dépenses**

**2 014 443,23 €**

### Zoom sur les Techniciens Éclairage Public

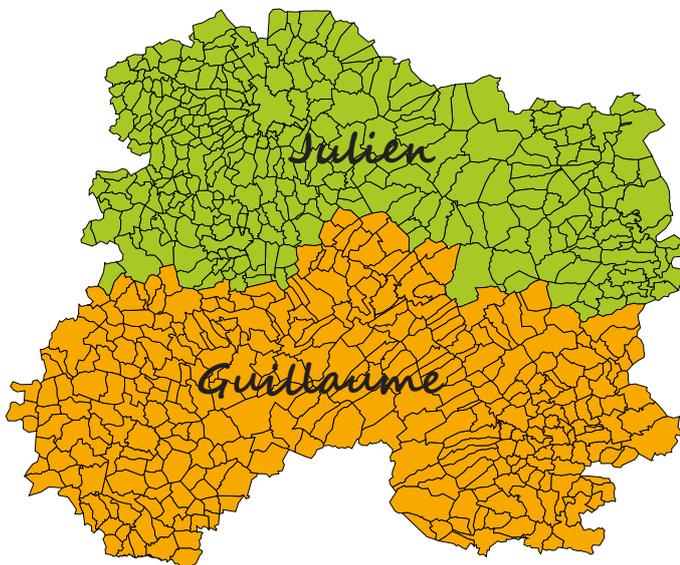
Depuis 2014, 2 techniciens s'affèrent au bon fonctionnement du service.

Julien BATALLA et Guillaume ROBIN, chacun s'occupant d'une partie du territoire départemental :

- **conseillent les élus** sur le type de matériel qu'ils souhaitent mettre en place ;
- **réalisent des audits** du réseau d'éclairage public afin de chiffrer le montant de la cotisation annuelle et permettre aux Conseils Municipaux ou Communautaires de décider du transfert ou non de la compétence, en toute connaissance de cause ;
- **géolocalisent les points lumineux** ;
- **procèdent à la réalisation des études pour les travaux neufs** et à la **consultation des entreprises** ;
- **suivent les chantiers** et **réceptionnent les ouvrages** ;
- **suivent les dépannages**.

### *Comment transférer sa compétence ?*

1. rendez-vous avec le technicien du secteur ;
2. réalisation d'un audit du réseau EP ;
3. réception du montant annuelle de la cotisation ;
4. décision de l'assemblée délibérante par le biais d'une délibération ;
5. validation par le Comité Syndical



#### **Vos techniciens :**

Julien BATALLA : 06.48.20.52.96  
Guillaume ROBIN : 06.84.78.80.61

[ep@siem51.fr](mailto:ep@siem51.fr)

# Éclairage Public

## Les adhésions à la compétence

| Options  | Adhérents en 2015 | Adhérents en 2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Option 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien du Réseau d'éclairage Public</li> <li>Participation financière du SIEM à hauteur de 25 % sur les travaux neufs (dans les limites fixées dans le règlement de la compétence)</li> <li>Réponses aux DT-DICT</li> <li>Accès au SIG (Système d'Informations Géographiques)</li> </ul> | <b>141</b>        | <b>57</b>         |
| <b>Option 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation financière du SIEM à hauteur de 25 % sur les travaux neufs (dans les limites fixées dans le règlement de la compétence)</li> </ul>  | <b>80</b>         | <b>24</b>         |

SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

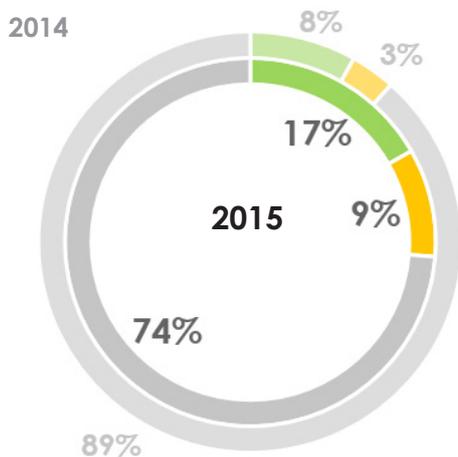
Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015



Part des adhérents à la compétence Eclairage Public par rapport aux communes marnaises en 2014 et 2015



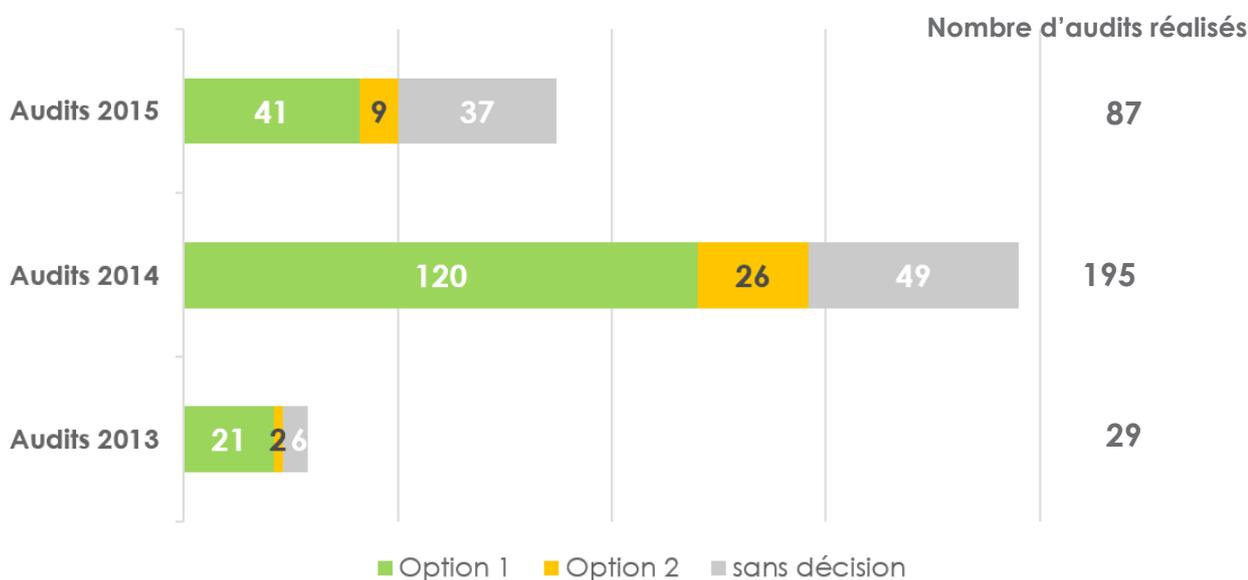
Oger  
Zone d'activités

Sur demande, les techniciens EP peuvent réaliser un audit du réseau afin de porter à connaissance des élus le montant (cotisation annuelle) du transfert de la compétence au SIEM.

### 87 audits ont été réalisés en 2015 :

- 41 Collectivités ont choisi d'adhérer à l'option 1 soit 47 %.
- 9 d'entre elles ont choisi d'adhérer à l'option 2 soit 10 %
- 37 ne se sont pas encore positionnées sur le transfert ou non de la compétence soit 43 %

### Répartition des adhésions à la compétence EP suite aux audits



# Compétence

## Les Travaux

### La maintenance

En 2015, le SIEM gère un **parc de 14 420 points lumineux** répartis sur 141 communes ayant choisi l'option 1.

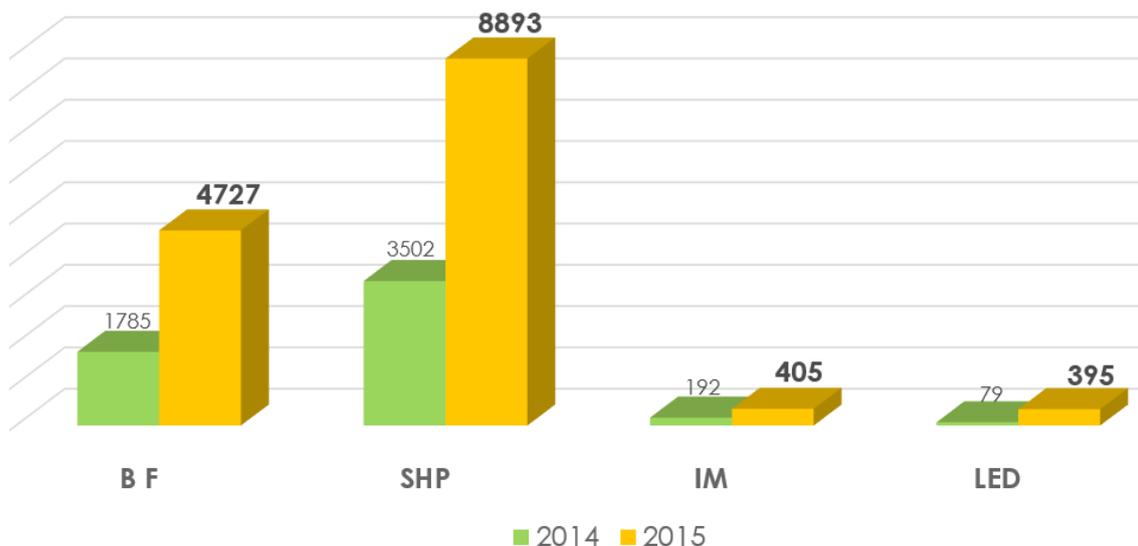
| Type de points lumineux     | Part en % |
|-----------------------------|-----------|
| Ballon Fluo (BF)            | 32,8 %    |
| Sodium Haute Pression (SHP) | 61,7 %    |
| Iodure Métallique (IM)      | 2,8 %     |
| LED                         | 2,7 %     |

Depuis le 13 avril 2015, la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure (Ballon Fluo) est interdite, conformément à la Directive Européenne 2009/125/CE. Ainsi, les stocks des revendeurs ne sont plus approvisionnés.

Les techniciens du SIEM proposent aux communes adhérentes à l'option 1 de remplacer ces lampes énergivores par d'autres luminaires moins gourmands en énergie.

**Le parc du SIEM est plutôt bon puisqu'en moyenne, en France, 40 % des installations sont équipées de Ballons Fluo contre 32,8 % pour le SIEM.**

### Type de points lumineux sur le parc SIEM



En 2015, chaque point lumineux du parc a été géo référencé. Les adhérents ont ainsi la possibilité de déclarer les problèmes techniques sur chacun de leurs luminaires via leur espace personnalisé accessible sur le site internet du SIEM.

Grâce à la cartographie du réseau, les adhérents peuvent visualiser l'intégralité des composants : luminaires, armoires, supports...



### Quelques chiffres sur l'Eclairage Public :

- 75 % des installations d'éclairage public dans les communes ont plus de 25 ans ;
- 40 % des consommations électriques des communes proviennent du réseau d'éclairage public
- dans plus de 50 % des cas, des luminaires LED sont posés lors des travaux neufs réalisés par le SIEM.

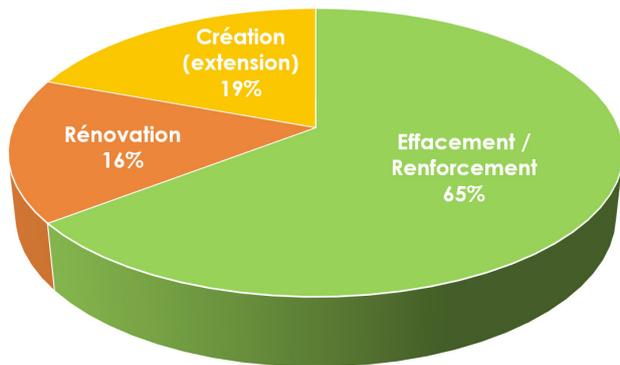
# Éclairage Public

## Les travaux neufs

Le SIEM a participé à **62 opérations de travaux** sur le réseau d'éclairage public de ses adhérents.

- 40 ont été réalisées lors d'un effacement ou de renforcement ;
- 10 opérations lors de la rénovation du réseau ;
- et 12 lors de la création d'un réseau d'éclairage public.

### Répartition du type de travaux neufs réalisés en 2015



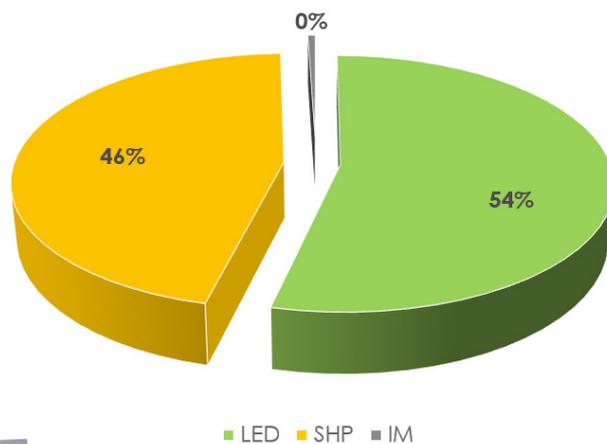
Avant le lancement de chaque opération, le SIEM consulte les 7 entreprises titulaires du marché afin de retenir l'offre la plus avantageuse techniquement et financièrement pour ses membres.

Sur toutes les consultations lancées en 2015, le SIEM a posé **1 161 luminaires** :

**624 luminaires LED**

**531 luminaires SHP**

**6 luminaires IM**



AVANT

### MAROLLES

#### Rue des Erables et rue des Tilleuls

opération de remplacement des 34 lanternes « Boule » par des lanternes à LED de 34 W chacunes.

Coût de l'opération : 23 210 € HT



Modèle de lanterne LED posé à Marolles



APRÈS



SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

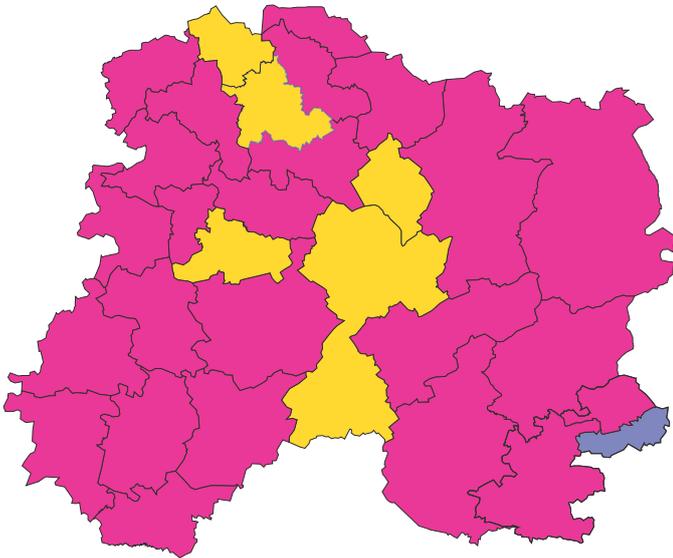
Services  
aux adhérents

1915 - 2015

# Compétence

## La compétence

La compétence Aménagement Numérique est proposée aux Communautés de Communes par le SIEM depuis 2014.



*Pour rappel : le projet de l'Aménagement Numérique du Territoire de la Marne doit être un projet départemental, sans quoi, il ne pourra être éligible aux aides apportées par la Région, l'État et l'Europe. L'implication de toutes les Intercommunalités marnaises est nécessaire, d'autant plus que le SIEM a laissé la possibilité aux Communautés de Communes de choisir le dispositif de déploiement de la fibre optique sur leur territoire.*

### Les adhérents

Au 31 décembre 2015, le SIEM compte **24 Communautés de Communes** adhérentes et **5 en cours d'adhésion**. Le transfert de cette compétence nécessite la modification des statuts des Intercommunalités pour intégrer l'Aménagement Numérique du Territoire dans leur champ d'action et pouvoir ensuite la transférer au SIEM.

Dans le courant de l'année 2015, toutes les Communautés de Communes du département se sont positionnées sur le type de déploiement de la fibre optique sur leur territoire : **19 d'entre elles ont choisi le 100 % FTTH** (Fiber To The Home : Fibre jusqu'à la maison).

### Les éléments financiers

La compétence Aménagement Numérique fait l'objet d'un budget annexe synthétisé ci-dessous :

| Recettes de Fonctionnement  |                     | Dépenses de Fonctionnement                     |                     |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal | 213 625,01 €        | Charges diverses                               | 14 632,25 €         |
| Recettes d'Investissement   |                     | Dépenses d'Investissement                      |                     |
|   |                     | Etudes FTTH (Assistance à Maitrise d'ouvrages) | 188 029,76 €        |
|   |                     | Travaux Nord Rémois                            | 10 963,00 €         |
| <b>TOTAL des Recettes</b>   | <b>213 625,01 €</b> | <b>TOTAL des Dépenses</b>                      | <b>213 625,01 €</b> |

### Les travaux : le réseau de collecte du Nord Rémois

La réflexion pour la mise en place d'un réseau d'infrastructure fibre permettant aux opérateurs télécom de proposer des services à Très Haut Débit à destination des pôles économiques situés sur les Communautés de Communes Beine-Bourgogne et Vallée de la Suipe a été initiée dès 2010.

En 2014, sur la volonté des élus du Syndicat Mixte du Nord Rémois (SMNR), la maîtrise d'ouvrage du projet a été transférée au SIEM, compétent pour l'Aménagement Numérique du Département. Ce réseau sera connecté au réseau JUPITER de Reims Métropole au niveau de la zone d'activités Croix Blandin.

En 2015, plusieurs étapes ont été franchies dans la réalisation de ce premier projet :

- avec l'accord de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR), des investigations ont eu lieu le long de l'autoroute A34 afin de répertorier les fourreaux utilisables installés lors de sa construction.
- afin d'accompagner le SIEM dans ce projet, un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage a été attribué, puis le marché de travaux a été lancé à l'automne pour que ceux-ci puissent débuter au tout début de l'année 2016.

# Aménagement Numérique

## Le rendez-vous 2015 à ne pas manquer : l'examen devant le Comité de Concertation « France THD »

Le 4 novembre 2015, le SIEM représenté par son Président, Monsieur Pascal DESAUTELS, accompagné de Monsieur Christian BRUYEN, Vice-Président du Conseil Départemental, Monsieur Charles de COURSON, Député de la Marne, et Madame Rachel PAILLIARD, Conseillère Régionale et Vice-Présidente du SIEM a été auditionné devant le Comité de Concertation « France Très Haut Débit » sur le projet départemental d'Aménagement Numérique du Territoire Marnais.

### Processus obligatoire pour le subventionnement du projet par l'Etat, l'éligibilité du projet se fait en 2 étapes :

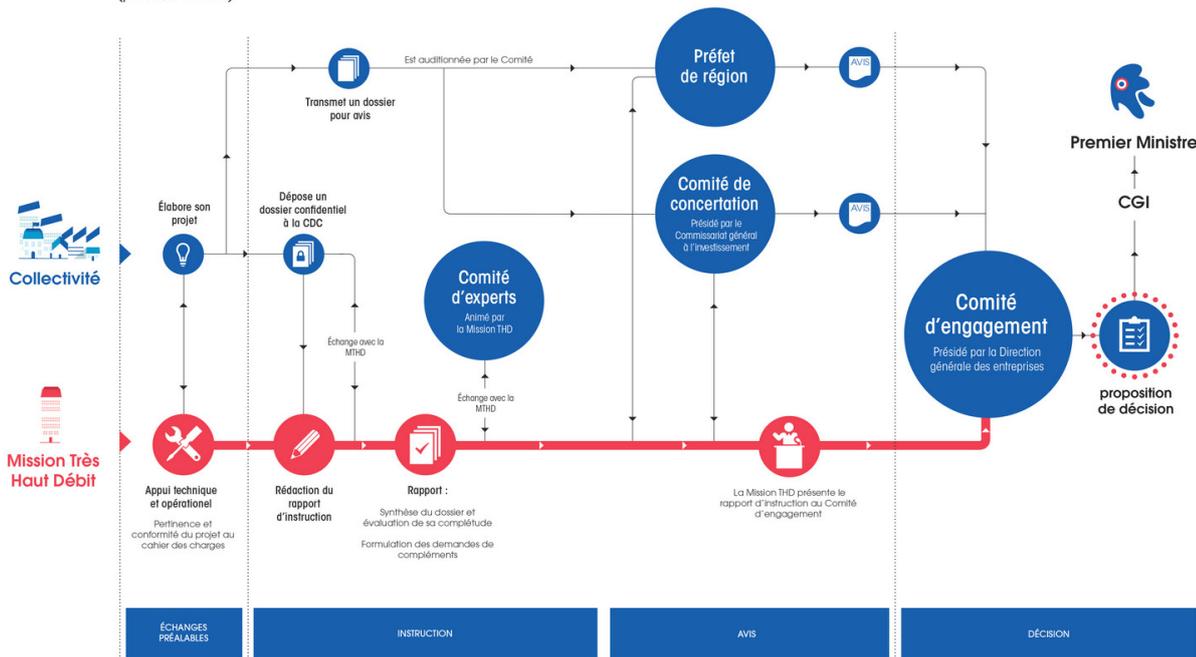
- dépôt du dossier de demande de subvention en avril 2015 afin d'être instruit et étudié par les services de l'Etat et un comité d'experts.
- audition de la Collectivité porteuse du projet de déploiement du réseau d'initiative publique devant le Comité de Concertation « France Très Haut Débit ».

Cette deuxième étape dans l'étude du dossier est décisive.

Les membres de cette commission : représentant de l'Etat, des Collectivités et de leurs groupements et des opérateurs de télécommunication, cherchent à identifier le territoire concerné, à comprendre le projet et son adéquation avec le territoire : mode de gouvernance, contenu technique, montage financier et juridique.

La Mission « France Très Haut Débit » s'est engagée à apporter une réponse au printemps 2016 afin de permettre au SIEM de lancer le projet.

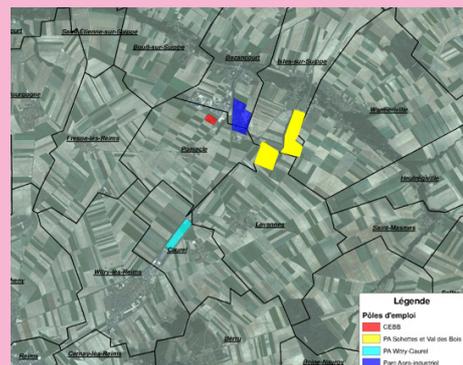
### Examen d'un dossier Plan France Très Haut Débit (phases 1 et 2')



Un des principes de ce projet est d'utiliser les infrastructures existantes afin d'éviter les travaux de génie civil, ce qui permettra d'en réduire les coûts.

Ce projet est co-financé par :

- L'Etat via le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (Base 112) ;
- La Région Champagne-Ardenne
- Le Conseil Départemental de la Marne
- Reims Métropole
- CCI Reims - Epernay
- RTE - via la reconstruction de la ligne Très Haute Tension entre Charleville-Mezières



SIEM

Compétence  
ÉLECTRICITÉ

Compétence  
GAZ

Compétence  
EP

Compétence  
ANT

Services  
aux adhérents

1915 - 2015

# Services

## Les réponses aux DT-DICT

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques entrée en vigueur le 1er juillet 2012, le SIEM propose aux Collectivités gestionnaire de leur réseau d'éclairage public de répondre à leur place aux Demandes de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Ce service a été mis en place au 1er janvier 2014 conjointement à la compétence Éclairage Public.



En 2015, **44 Collectivités adhèrent** au service DT-DICT en plus des 141 membres de la compétence Eclairage Public option 1.

**1 937 DT-DICT** ont été traitées par les services du syndicat **sur 190 communes** de la Marne.

Le SIEM peut répondre aux DT-DICT sur **201 communes** de la Marne

(185 adhérents dont une Communauté de Communes composé de 17 communes).

**+ de 7 DT-DICT reçues par jours travaillés**



Avec 2, 5 millions de kilomètres de réseaux souterrains, aériens et subaquatiques en France, la réforme anti-endommagement permet à tout donneur d'ordres ou entreprises qui vont réaliser des travaux à proximité de réseaux enterrés, de connaître leur localisation et de disposer des informations nécessaires à la sécurité du chantier. Le guichet unique recense toutes les canalisations et réseaux implantés en France.

[www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

Les réponses aux DT-DICT sont incluses gratuitement dans l'option 1 de la compétence Éclairage Public. Indépendamment, chaque collectivité qui gère son réseau d'éclairage public peut établir une convention avec le SIEM et lui confier les réponses aux DT-DICT moyennant une cotisation annuelle.

Pour en savoir plus : [www.siem51.fr](http://www.siem51.fr) / Onglet Compétences & Services

## Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) permettent de valoriser financièrement les travaux de rénovation énergétique. Ces certificats sont indépendants des différentes subventions que les Collectivités peuvent percevoir. Depuis 2014, le SIEM a mis en place, sur son site internet, une plateforme permettant l'estimation et l'obtention des primes.



**CHIFFRES 2015**

- 19 projets déposés
- 15 466 MWh d'économies estimées
- 28 655,34 € de primes reçues
- (4 projets encore en attente)

### UNE PROCÉDURE RAPIDE ...

1. Renseignement du projet
2. Estimation de la prime
3. Affinement du projet
4. Publication du projet sur une plateforme
5. Réception des offres de rachat des kwh économisés
6. Choix de l'offre la plus avantageuse
7. Signature d'une convention financière entre la Collectivité et l'acheteur
8. Réalisation des travaux
9. Réception de la prime

### RAPPEL

Pour que vos projets soient éligibles aux CEE, vous ne devez avoir signé **AUCUN DEVIS ni AUCUN BON DE COMMANDE.**

La loi impose que la procédure de demande de CEE doit se faire avant la commande des travaux.

Pour déposer vos projets :  
[www.siem51.fr](http://www.siem51.fr)

# aux Adhérents

## Les Groupements d'achats

Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les consommateurs sont libres de choisir leurs fournisseurs. Les Collectivités, soumises aux règles de la commande publique, doivent faire jouer la concurrence entre fournisseurs afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse.

Dans le cadre de ses domaines de compétence, les élus du SIEM ont choisi de former des groupements de commandes pour la fourniture en gaz et en électricité des sites des futurs membres. Le SIEM, coordonnateur des Groupements, a permis d'aider les Collectivités dans leur choix de leurs nouveaux fournisseurs. Il a mis en concurrence, noté et attribué les marchés passés pour son compte et celui des membres des groupements.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les sites des membres du **Groupement de commandes GAZ** sont fournis en gaz par **ENGIE** (ex GDF-Suez).

GAZ

### Les chiffres du Groupement



- 54 membres.
- 247 sites alimentés.
- - 15 % d'économies globales sur les factures.
- 0,0318 / KWh : un prix de la molécule de 30 à 70 %
- moins cher pr rapport aux contrats précédents.

ÉLECTRICITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, les sites des membres du **Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ** sont fournis en électricité par :

- ENGIE pour les anciens Tarifs Verts (puissance supérieure à 250 Kva) et les anciens Tarifs Jaunes (puissance supérieure à 36 Kva).
- DIRECT ENERGIE pour les Tarifs Bleus et Bleus Eclairage Public (puissance inférieure ou égale à 36 Kva).

### Les chiffres du Groupement



- 186 membres.
- 2 587 sites alimentés :
  - 12 sites d'une puissance supérieure à 250 Kva
  - 144 sites d'une puissance supérieure à 36 Kva
  - 1 148 Tarifs Bleus
  - 1 283 Tarifs Bleus Eclairage Public
- Environ 5 % d'économies globale sur les factures.

## La CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

Créée en 2013, le SIEM dispose de sa Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Cette commission est composée de 3 membres du Comité Syndical et de 6 membres d'associations de consommateurs, familiales et de Chambres Consulaires.

Elle permet notamment :

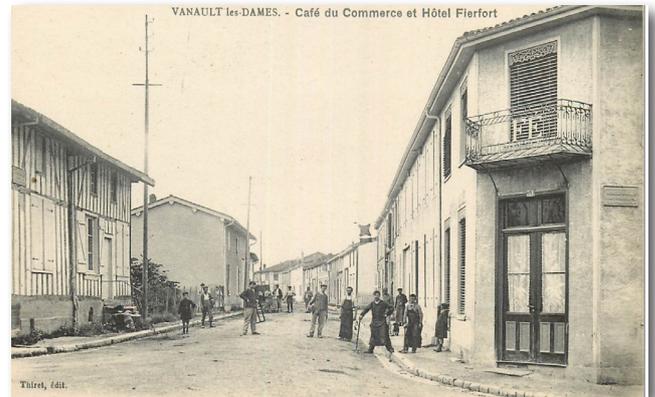
- d'échanger sur les problèmes que peuvent rencontrer les consommateurs avec les fournisseurs d'énergies et les distributeurs ;
- d'informer les consommateurs sur les différentes dispositions réglementaires ;
- d'éclaircir certains aspects techniques comme la différence entre fournisseur et distributeur, la composition des factures, ...

En tant qu'autorité concédante, le SIEM se doit de défendre ses abonnés et ses adhérents. Il peut apporter des solutions et jouer le rôle de médiateur face aux concessionnaires : ENEDIS, GRDF et EDF mais aussi face aux fournisseurs d'énergies.

# Le réseau électrique marnais

Depuis le début des années 1900, **Vanault-les-Dames** et **Vanault-le-Chatel** sont alimentées en électricité par l'usine électrique de Pargny-sur-Saulx comme la plupart des villages aux alentours.

En 1905, la Société Electrique de Vanault-les-Dames a obtenu la concession pour l'éclairage des rues et des habitations de ces deux villages.



Lors de la Bataille de la Marne, le 6 septembre 1914, l'usine électrique de Pargny-sur-Saulx est détruite et les villages sont privés d'électricité. L'énergie distribuée par la suite est alimentée par la Centrale Thermique à charbon appartenant à la Société Electrique Meuse & Marne et produite à Saint Dizier.

Le charbon, majoritairement utilisé dans la production d'électricité est également massivement employé pour la guerre et vient rapidement à manquer.



En 1917, la Société Electrique de Vanault les Dames demande aux communes l'augmentation des prix du kilowattheure pour pallier à la perte engendrée par la flambée des prix du charbon.

**SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DE VANAULT-LES-DAMES (MARNE)**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 35.000 FRANCS

Adresser la Correspondance :  
A. M. OURIET JULES  
Administrateur-Délégué  
à VERNANCOURT  
par VANAULT-LES-DAMES (Marne)

*Extrait de la demande d'augmentation du  
prix du courant adressée par le Conseil d'adminis-  
tration de la Société Electrique de Vanault-le-Chatel  
à M<sup>r</sup> le Maire de Vanault-le-Chatel*

M<sup>r</sup> le Maire,

*Nous avons l'honneur de vous informer que par  
suite de la hausse des charbons, la Société Electrique de St-  
Dizier nous a imposé depuis 18 mois une hausse sur le  
prix du courant qui a été toujours en augmentant  
et aujourd'hui atteint 60 % sur les prix d'avant - que  
depuis deux mois cette augmentation se trouve portée à 42 %*

*Autrefois - là nous nous étions maintenus dans les  
limites des conventions que notre Société avait signées avec  
la municipalité espérant qu'une détente pourrait se pro-  
duire d'un moment à l'autre, mais malheureusement  
rien ne permettant encore d'indiquer de changement et  
étimant d'après la situation de notre Société qu'il ne  
nous est plus possible de supporter une augmentation  
aussi élevée sans compromettre l'avenir de notre Socu  
nous venons vous demander une modification à l'a-  
rt 11 de notre cahier des charges*

Stamp: **POSTES ET CHAUSSEES**, 28 NOV 1917, **REPUBLIQUE FRANÇAISE**, **DEPARTEMENT DE LA MARNE**, **POSTES ET CHAUSSEES**, **INSCRIPTION DE CHEF**, **Le 5 1917**, **333 A**, **DEPARTEMENT DE LA MARNE**

NOTA. - Les dispositions sont payables rive de mois à la Banque d'Alsace et de Lorraine. Elles doivent être, au préalable, présentées à l'acceptation.

Voici le courrier adressé à Monsieur le Maire de Vanault-le-Chatel demandant la modification de l'article indiquant les prix de la fourniture d'électricité dans le cahier des charges de concession

*Cette modification que nous vous demandons serait  
de porter à 0.12 centimes le prix de l'hectow. pour l'énergie  
électrique destinée à l'éclairage, à 0.08 centimes pour l'éclairage  
miste (éclairage et force motrice) et à 0.07 centimes pour l'énergie  
électrique employée au chauffage, à la force motrice ou tout  
autre usage industriel*

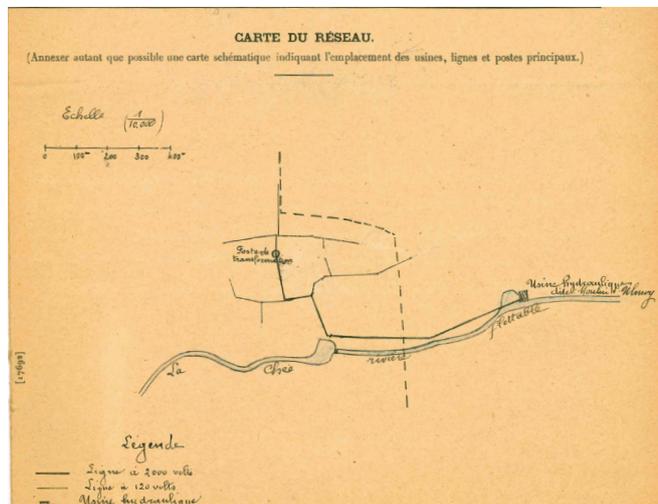
*Dans l'espoir que vous ferez notre demande en con-  
sédération nous vous prions d'agréer nos sentiments les plus  
distingués*

*Veuillez agréer  
l'Administrateur-délégué,*

*Vernancourt, le 6 novembre 1917*

# durant la Grande Guerre - Partie 2

**Heiltz-le-Maurupt** est électrifié depuis 1901. La concession pour la fourniture de l'énergie électrique est attribuée à Monsieur LECUYER de Sogny-en-l'Angle pour une durée de 30 ans. Le courant est produit par une usine située sur la rivière La Chée, équipée d'un moteur hydraulique qui actionne une dynamo donnant un courant de 2 000 volts et conduit à un poste de transformation à l'intérieur du village.



Au cours de la Bataille de la Marne, les allemands incendient le village ce qui le détruit presque totalement. Les lignes de distribution d'électricité sont fortement endommagées et le fonctionnement de ces dernières n'est plus possible.

Avec l'appui de Monsieur Ernest HAUDOS, Député et Conseiller Général de la Marne, Monsieur LECUYER demande en juillet 1917 à Monsieur le Préfet la remise en marche du réseau de distribution d'électricité pour l'éclairage domestique.

Dans un premier temps, cette remise en état du réseau ne sera que provisoire puisque 380 des 680 habitants, seulement, sont revenus vivre dans le village.

Monsieur LECUYER sollicite également l'intervention de 3 ouvriers électriciens de l'armée afin de reconstruire le réseau de distribution. En effet, les hommes étant réquisitionnés pour les besoins de la Guerre, il n'y avait plus de main d'oeuvre disponible pour ces travaux.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT de PONTS ET CHAUSSÉES ET SERVICE VICINAL

M. le Capitaine Sourlier, trois électriciens de l'armée

Je vous serais obligé de bien vouloir me rappeler ce qui a été décidé au sujet de la réfection du réseau électrique de Heiltz-le-Maurupt par des ouvriers électriciens de l'armée. Merci et très cordialement

Collet

Château, le 20<sup>juin</sup> 1917.

L'Ingénieur d'arrondissement,

En résumé, le génie de l'armée pourra mettre à disposition de Heiltz-le-Maurupt quand le matériel sera approvisionné. Le ministère de la guerre seul peut autoriser une essai de matériel à une période passante civile. Si oui, le génie de l'armée fera le nécessaire. L'affaire vient de revenir du ministère. Il est dit que le matériel va être fourni par une usine électrique voisine. M. Langier ayant fait une carte de demande

Bien cordialement  
R. Jamby

0889. — Imp. de l'Union. — Mod. n° 38. — 15. — 10 400. ex.



votre Collectivité

ÉNERGIQUE !



**Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne**

2 place de la Libération - BP 352  
51022 châlons-en-champagne Cedex  
tèl : 03.26.64.13.22 / fax : 03.26.64.95.68  
siem@siem51.fr / www.siem51.fr

Directeur de publication : Pascal DESAUTELS - Président du SIEM  
Numéro 16 : octobre 2016



web